

**RAPPORT D'AUTOEVALUATION DE L'UNIVERSITE 20 AOUT 1955
SKIKDA SELON LE REFERENTIEL NATIONAL (RNAQES)**

2017

Sommaire

Sigles et abréviations	04
Préambule	05
1. Présentation de l'université	05
2. Description du processus d'auto-évaluation	08
2.1. Le périmètre de l'auto-évaluation.....	08
2.2. Le comité d'auto-évaluation.....	09
2.3. Composition du comité.....	09
2.4. Tâches des sous-comités.....	09
2.5. Le rapport d'auto-évaluation.....	10
2.6. Planification de l'opération	10
2.7. Résultat global de l'autoévaluation.....	10
2.8. Contraintes rencontrées.....	11
3. Domaine Formation	11
3.1. Le champ F1 : La définition de l'offre de formation et son pilotage.....	12
3.2. Le champ F2 : l'accompagnement de l'étudiant dans sa formation.....	13
3.3. Le champ F3 : L'évaluation et la révision des enseignements.....	13
3.4. Le champ F4 : Le contrôle des connaissances et des apprentissages.....	14
3.5. Le champ F5 : L'orientation et l'insertion professionnelle	14
3.6. Le champ F2 : Le champ F6 : La formation doctorale.....	14
3.7. Le champ F7 : La formation tout au long de la vie.....	15
4. Domaine recherche	15
4.1. Le champ R1 L'organisation, la structuration et le développement de la recherche scientifique.....	16
4.2. Le champ R2 : les relations et les partenariats scientifiques.....	17
4.3. Le champ R3: la valorisation de la recherche.....	19
5. Domaine gouvernance	20
5.1. Description du système.....	20
5.2. Analyse par champs.....	21
5.2.1. Le système d'information.....	21
5.2.1.1. <i>Les ressources et les services numériques</i>	21
5.2.1.2. <i>Traitement des dysfonctionnements et sécurisation du système d'information</i>	21
5.2.1.3. <i>La gestion de l'archivage administratif et pédagogique..</i>	21
5.2.1.4. <i>La gestion et la promotion de la communication</i>	22
5.2.2. L'organisation et le pilotage des services.....	23
5.2.2.1. <i>Structures et organes de décisions et de gestion adaptés</i>	23
5.2.2.2. <i>La délimitation des missions, compétences et responsabilités</i>	24
5.2.3. L'organisation et le pilotage des services.....	24
5.2.3.1. Structures et organes de décisions et de gestion adaptés	24
5.2.3.2. La délimitation des missions, compétences et responsabilités	25
5.2.3.3. <i>La gestion et l'allocation des ressources</i>	25
5.2.4. Le management des fonctions	25
5.2.4.1. La gestion du patrimoine	25
5.2.4.2. <i>La gestion des ressources humaines</i>	26
5.2.4.3. <i>La gestion des ressources financières</i>	27

5.2.5. <i>Les démarches qualité</i>	27
5.2.5.1. <i>Politique et démarches qualité</i>	27
5.2.5.2. <i>L'organisation de l'autoévaluation périodique</i>	28
5.2.6. <i>Synthèse de l'auto-évaluation (principales forces et faiblesses)</i>	28
6. Domaine infrastructures	30
6.1. <i>Les tâches réalisées par les membres du sous-comité</i>	30
6.2. <i>Le périmètre de l'auto-évaluation</i>	30
6.3. <i>Les champs du domaine de l'auto-évaluation</i>	30
6.3.1. <i>Champ I.1 : Les infrastructures administratives</i>	31
6.3.2. <i>Champ I.2 : Les infrastructures pédagogiques</i>	31
6.3.3. <i>Champ I.3 : Les Infrastructures scientifiques et de recherche</i>	34
6.3.4. <i>Champ I.4 : Les infrastructures d'hébergement</i>	34
6.3.5. <i>Champ I.5 : Infrastructures sportives et culturelles</i>	34
7. Vie à l'université	34
7.1. <i>Champ V1 : L'accueil et la prise en charge des étudiants et du personnel</i>	35
7.2. <i>Champ V2 : Les activités culturelles et sportives</i>	35
7.3. <i>Champ V3 : Les conditions de travail et d'études des acteurs de l'université (santé, hygiène, sécurité...)</i>	35
7.4. <i>Champ V4 : Responsabilité sociétale (éthique, citoyenneté, égalité des chances, développement durable, ...)</i>	36
8. Coopération internationale	36
8.1. <i>Le champ C1 concerne la politique d'ouverture sur l'international</i>	38
8.2. <i>Le champ C2 concerne le partenariat et la mobilité</i>	40
8.3. <i>Le champ C3 concerne l'échange de connaissances et la mutualisation des ressources</i>	40
9. Domaine relations avec l'environnement socio-économique	41
9.1. <i>Description du domaine</i>	41
9.2. <i>Présentation des objectifs</i>	41
9.3. <i>Analyse de la situation</i>	42
9.4. <i>Résultats par champs</i>	42
9.5. <i>Résultats par références</i>	42
9.6. <i>Résultats par critères</i>	43
9.7. <i>Les points forts du domaine</i>	43
9.8. <i>Les points faibles</i>	45
9.9. <i>Les opportunités</i>	45
10. Recommandations	45
10.1. <i>Formation</i>	46
10.2. <i>RECHERCHE</i>	46
10.3. <i>Gouvernance</i>	47
10.4. <i>Infrastructures</i>	47
10.5. <i>Vie à l'université</i>	47
10.6. <i>Coopération internationale</i>	48
10.7. <i>Domaine ESE</i>	48
<i>Annexes</i>	49
	50

Sigles et abréviations

AE	Auto-évaluation
AQ	Assurance Qualité
CA	Conseil d'Administration
CNEPRU	Comité National d'Evaluation et de Programmation de la Recherche Universitaire
CP	Comité Pédagogique
CS	Conseil Scientifique
CSD	Conseil Scientifique de Département
CSF	Conseil Scientifique de Faculté
CSU	Conseil Scientifique d'Université
DOU	Direction des Œuvres universitaires
LMD	Licence Master Doctorat
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
PNR	Programme National de Recherche
RAQ	Responsable Assurance Qualité
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences : logiciel utilisé pour l'analyse statistique
SWOT	Strengths (forces), Weaknesses (faiblesses), Opportunities (opportunités), Threats (menaces).
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TICE	Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
VR/CR	Vice Rectorat Chargé de la Recherche

Préambule

L'opération d'auto-évaluation de l'Université 20 Aout 1955 - Skikda s'inscrit dans la démarche ministérielle qui vise à dresser l'état des lieux et l'élaboration du futur projet d'établissement. Ainsi, dans un premier temps, l'institution cherche à faire un diagnostic pertinent, sans jugement, et à relever les points forts pour les conforter et les difficultés pour les surmonter pour mieux organiser ses missions et activités dans la perspective d'un pilotage stratégique. A cet effet, un comité de pilotage de l'auto-évaluation a été installé avec la charge :

- de constituer des groupes de travail par domaine
- d'organiser et de planifier les tâches
- d'animer les groupes de travail
- de s'assurer de la bonne compréhension des objectifs de l'auto-évaluation
- d'arrêter la liste des critères à évaluer par domaines (par l'ajout éventuel de preuves en plus de celles du RNAQES)
- de préparer les questionnaires et arrêter le mode de notation
- de veiller au bon déroulement de la procédure et au respect des échéances
- d'analyser les informations et données collectées et synthétiser les résultats
- de préparer le rapport final

Cette auto-évaluation a donc été un moment privilégié et une occasion de libre débat entre acteurs de la communauté universitaire avec comme objectif principal de dégager des pistes pour l'amélioration des objectifs de l'institution.

1. Présentation de l'université

Créée par décret exécutif n° 01/272 du 18 septembre 2001 et baptisée Université 20 Août 1955 Skikda lors de la visite du Président de la République M. Abdelaziz BOUTEFLIKA, le 20 Août 2005, l'Université de Skikda est un établissement public à caractère scientifique et culturel, dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Conformément à l'article 3 de la loi d'orientation n° 99-05 du 4 avril 1999, l'université contribue :

- au développement de la recherche scientifique et technologique, et à l'acquisition, au développement et à la diffusion du savoir et au transfert des connaissances,
- à l'élévation du niveau scientifique, culturel et professionnel du citoyen par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique,
- au développement économique, social et culturel de la nation algérienne par la formation de cadres dans tous les domaines,
- à la promotion sociale et l'égalité des chances de toute la communauté universitaire.

Il est à rappeler que l'institution a pris la relève du Centre Universitaire de Skikda qui tient son origine de l'école normale supérieure de l'enseignement technique (ENSET).

Hormis les sciences médicales, l'Université 20 Aout 1955 Skikda réunit toutes les disciplines scientifiques : mathématiques, physique, chimie, informatique, sciences de l'ingénieur,

sciences de la vie, agronomie. Le domaine des lettres, des sciences sociales et humaines couvre les lettres et les langues (arabe, française et anglaise), la sociologie, la psychologie et l'histoire. Enfin, on y trouve les sciences économiques, commerciales et de gestion ainsi que les sciences juridiques et politiques.

Au cours des 30 dernières années, le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter pour se situer aujourd'hui aux alentours de 26000 étudiants répartis en trois grands secteurs : Sciences et techniques (46,32%), Lettres et sciences humaines (20,88%), et (32,80%) en droit et sciences économiques. La répartition des effectifs entre les cycles de formation est très déséquilibrée avec 80,02% en licence, 18,07% en master et 01,71% en doctorat.

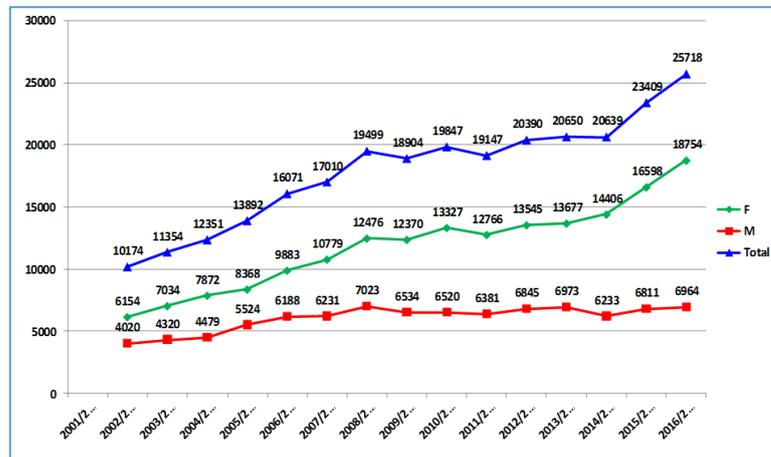


Figure 1: Evolution des effectifs étudiants en graduation

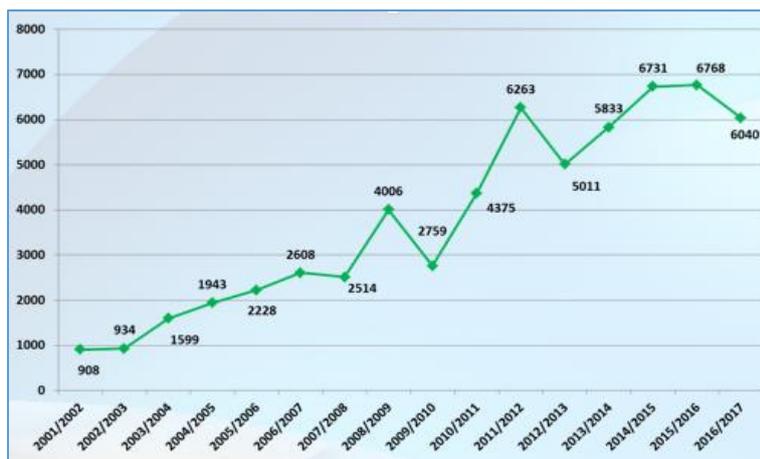


Figure 2: Evolution des diplômés à l'université

La mise en place du système LMD en Algérie depuis l'année 2004-2005 et sa généralisation graduelle offre une gamme complète de formations, de la licence au doctorat dispensées dans six (06) facultés adossées à quatorze (14) laboratoires de recherche, en sciences et techniques et en sciences humaines et sociales. Au bout d'une décennie, cette nouvelle

architecture dans l'offre de formation a connu ses limites et une révision profonde est toujours en cours.

Le nombre de diplômés est en constante augmentation depuis la création de l'université, il passe de 908 en 2001/2002 pour se stabiliser aux alentours de 6700 pour les 2 dernières promotions. Le nombre de diplômés à l'actif de l'université de Skikda est de 60520 à la fin 2016. Pour l'année 2015/2016 le taux de réussite en L en 3 ans est de 75 % alors qu'en master il est de 86 %.

L'Université de Skikda est moyennement dotée en ressources humaines. A l'heure actuelle, elle dispose de 1018 emplois d'enseignants-chercheurs tous grades confondus dont seulement 112 de rang magistral, soit un taux d'encadrement en rang magistral d'environ 12%.

Le ratio nombre d'enseignants pour 1 000 étudiants se situe à 40 contre 50 à 80 dans les universités de l'UE.

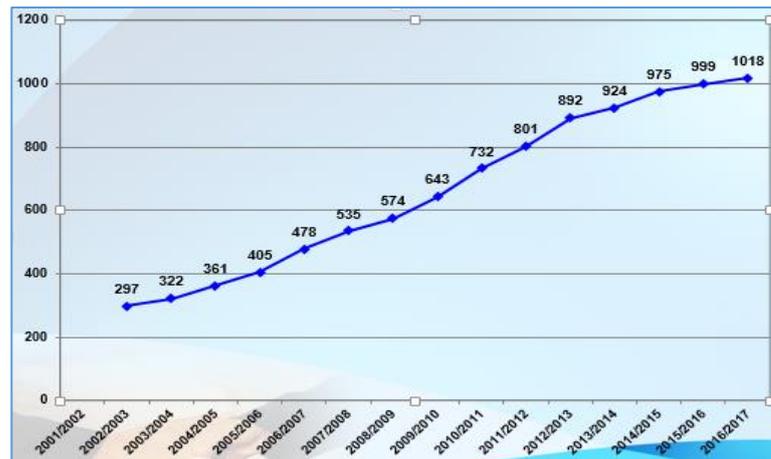


Figure 3: Evolution des effectifs enseignants



Figure 4: Répartition des effectifs des personnels

De 2002 à nos jours, le nombre d'enseignants a été multiplié par 3,64 au moment où celui des étudiants est multiplié par 2,53 d'où un meilleur encadrement.

Par ailleurs, l'établissement dispose de 975 emplois dans les différents corps des personnels dont 378 (39%) sont des contractuels. Le ratio nombre de personnels technico-administratifs représente à peine 24 pour 1000 étudiants, très inférieur à la moyenne des universités européennes.

En matière financière, le budget alloué entre 2009 et 2011 a été multiplié par 2,45 du fait de l'augmentation des salaires de 2008 qui n'est devenu effective qu'en 2011, passant de 1 411 097 000.00 DA à 3 226 500 000.00 DA. Après cette date, le budget s'est stabilisé à hauteur de 3,5 milliards de Dinars. Pendant la même période, la section 2 est restée presque constante.

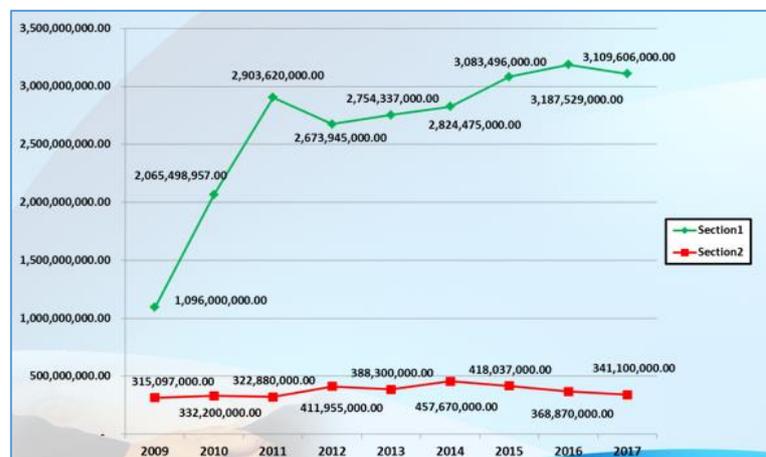


Figure 5: Evolution du budget de l'université par section

L'importance de la recherche scientifique est une des caractéristiques fortes de toute université. Dresser un portrait réaliste de la recherche à l'université de Skikda reste une gageure, et l'institution ne peut être tenue pour seule responsable malgré les nombreuses

insuffisances. Sur les 1018 enseignants-chercheurs que comptabilise l'université seuls 386 (38 %) sont affiliés à des labos locaux malgré les nombreux appels pour créer de nouveaux.

La recherche souffre de l'absence d'un solide potentiel locomoteur pour l'organiser, l'orienter et la gérer. Le manque de motivation peut s'expliquer par le manque d'encadrement dans certaines disciplines, de la défiance chez certains acteurs mais dans tous les cas l'université n'a pas su expliquer ses choix stratégiques et d'y faire adhérer la communauté universitaire (enseignants-chercheurs et responsables à différents niveaux). La production scientifique reste faible (138 publications en 3 ans pour l'ensemble des laboratoires) et la valorisation de la recherche est peu visible ce qui augmente la dépendance financière à l'égard des fonds ministériels et diminue les ressources propres. Le salut de la recherche passe par la multiplication des leviers pour une meilleure prise de conscience de toutes ses équipes, la mutualisation et la simplification de sa gestion.

2. Description du processus d'auto-évaluation

L'autoévaluation représente la première phase de l'évaluation institutionnelle. Elle permet à l'université de faire le bilan le plus complet de sa situation qui débouche sur un rapport d'autoévaluation. Le RAE est un élément de base de l'évaluation externe qui sera menée par une équipe d'experts (une fois l'Agence Nationale d'Evaluation mise en place) avec un regard extérieur sur ce diagnostic.

En procédant à l'auto-évaluation selon le référentiel national, l'institution cherche, d'une part, à se situer par rapport aux objectifs (références) de l'enseignement supérieur, d'autre part, à trouver des pistes d'amélioration de ses performances dans ses diverses activités. L'auto-évaluation est un moment fort d'échange et de partage entre les différentes parties-prenantes permettant de développer une culture qualité au sein de l'institution.

2.1. Le périmètre de l'auto-évaluation

Après le coup d'envoi de la généralisation de l'autoévaluation à la mi-janvier 2017 par le Ministre de l'enseignement supérieur, un débat en conseil d'université (U. Skikda) sous la présidence de Monsieur le Recteur a eu lieu dix jours plus tard et la décision de mener une auto-évaluation institutionnelle fut prise. Dans cette auto-évaluation, nous aurons à considérer les sept domaines du RNAQES (formation, recherche, gouvernance, infrastructures, vie à l'université, coopération internationale et relations avec l'environnement socio-économique) afin de se faire une idée globale sur les pratiques de l'établissement par rapport aux recommandations de ce dernier. L'AE porte sur toutes les composantes de l'université (les 06 facultés, les services communs, administratifs, financiers,...). Cette étape est cruciale car il s'agissait là de fédérer les responsables, d'informer et de sensibiliser les parties prenantes, de former le comité d'AE et de désigner son président.

2.2. Le comité d'auto-évaluation

Un comité d'auto-évaluation a été mis en place pour piloter cette opération. Le président et les membres du comité ont été nommés par décision du Recteur après avoir été solennellement installés en conseil d'université par ce dernier.

2.3. Composition du comité

Le comité comprend des représentants de l'ensemble des parties prenantes de l'établissement et tous les membres de la cellule assurance qualité (CAQ). La composition du comité est présentée en annexe.

Par souci de temps et d'efficacité, le travail d'auto-évaluation a été organisé en domaines. Chacun des sept (07) domaines du RNAQES constitue un sous-comité de 4 à 8 membres placés sous la direction d'un "pilote de domaine" qui représente le président du comité d'évaluation. Le début de l'opération fut laborieux car la quasi-totalité des membres (y compris ceux de la CAQ) ignoraient tout du RNAQES. La présentation du référentiel, du guide d'auto-évaluation et de différentes annexes ont permis l'appropriation collective du référentiel par les membres du comité.

Le président du comité d'évaluation est appelé à travailler avec les sept (7) sous-comités afin de :

- s'assurer de l'avancement général de l'opération
- veiller à l'homogénéisation du travail
- partager les bonnes pratiques relevées dans les différents sous-comités

2.4. Tâches des sous-comités

- Elaborer des questionnaires : il incombe à chaque sous-comité de transformer les critères (ou preuves) en "questions" qui formeront les questionnaires relatifs aux différentes "références" du domaine dont il a la charge.
- Lister les critères à évaluer
- préciser les acteurs à consulter
- et les documents à collecter
- Planifier les rencontres avec les acteurs préalablement identifiés (en collaboration avec l'ensemble du comité)
- Effectuer les visites aux différentes structures retenues et les entretiens avec les acteurs concernés afin de recueillir les informations et les traiter
- Collecter des documents jugés utiles ou les commander s'ils ne sont pas disponibles. Les visites sont effectuées par des groupes de deux voire trois domaines en raison des échéances très serrées et l'emploi du temps trop chargé des acteurs . La constitution des sous-groupes de visiteurs et les rencontres que doit effectuer chacun d'eux sont décidées à l'avance.

- Analyser les informations et données collectées et synthétiser les résultats.

2.5. Le rapport d'auto-évaluation

Le rapport est scindé en deux parties, la première comporte une présentation de l'université, une description du processus d'auto-évaluation, les résultats globaux et les problèmes rencontrés lors du déroulement de l'opération. Le rapport consacre un chapitre à chacun des sept domaines du référentiel décliné en sous-chapitres renvoyant aux champs du RNAQES, rédigé par le sous-comité concerné. Le rapport global est finalisé par le président du comité (qui n'est autre que le RAQ) et les pilotes de domaine. Le rapport final est examiné et adopté par l'ensemble du comité puis présenté aux principaux concernés en conseil d'université afin de recueillir leurs commentaires pour les intégrer dans la version finale du rapport.

2.6. Planification de l'opération

La durée de réalisation accordée aux établissements est de 16 semaines. Un planning du processus d'AE en 20 actions s'étalant du 25 janvier au 13 juin 2017 (voir annexe) a été élaboré et diffusé aux parties prenantes.

2.7. Résultat global de l'autoévaluation

A partir des notes des domaines calculées selon le procédé décrit dans l'annexe 1, sur la base des données recueillies au moyen du tableau de l'annexe 2, le résultat de l'autoévaluation est schématisé par un graphe de type radar (voir illustration figure 1). Le résultat global de l'autoévaluation est obtenu à partir des notes calculées N_c des domaines (voir annexe 1). Il est connu que ce mode de calcul se fait à partir des notes attribuées aux preuves qui permettent de calculer les notes des critères qui à leur tour donnent les notes des références et ainsi de suite jusqu'à la note du domaine (voir annexe 2).

La note N_c montre, pour chaque domaine, l'écart entre la situation réelle (au moment de l'autoévaluation) et l'objectif visé (situation idéale selon le référentiel). Le graphique 1, nous permet de comparer les domaines.

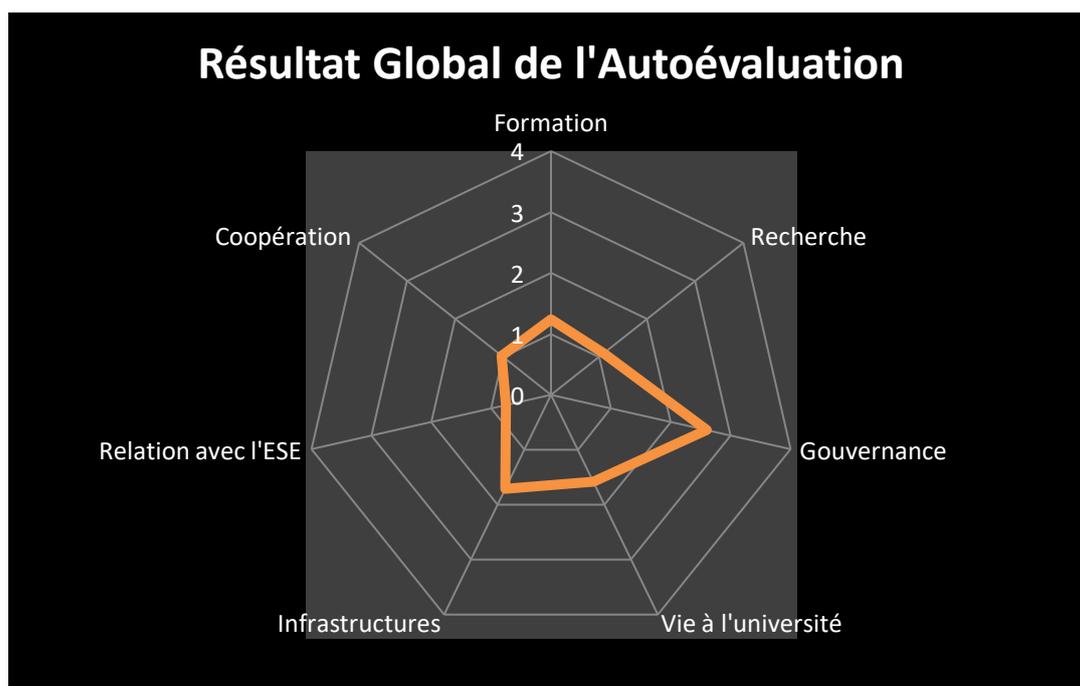


Figure 1 : Résultats de l'autoévaluation de l'institution

Contraintes rencontrées

Les visites ont ensuite été effectuées dans le respect du planning préalablement établi et dans des conditions jugées, globalement, satisfaisantes. Toutefois, il est nécessaire de souligner certaines difficultés rencontrées dans le déroulement de cette opération :

- La non disponibilité permanente des membres du sous-comité.
- Le manque de diffusion de l'information auprès des acteurs de certaines facultés.
- La non disponibilité des documents (preuves) demandés au préalable aux acteurs ce qui a induit une multiplicité du temps réservé à l'opération.
- L'absence des acteurs de certaines structures concernées par les visites (cas des laboratoires de recherche).
- Le travail laborieux de secrétariat réalisé par les membres du sous-comité.

3. Domaine Formation

La formation est une mission fondamentale de l'institution et son importance dans toute démarche d'auto-évaluation n'est pas à démontrer. Cette importance est bien reflétée par la place qui lui est réservée dans le référentiel national avec 7 champs, 23 références, 47 critères et 108 preuves. Le sous-comité chargé du domaine formation a commencé son travail par une série de réunions consacrées à la lecture du référentiel national, du guide de l'auto-évaluation

et des différentes annexes qui les accompagnent. Ces lectures ont permis aux membres du sous-comité de bien comprendre la démarche de l'auto-évaluation, les objectifs et les différents mécanismes de sa mise en œuvre. Le sous-comité a ensuite procédé à l'élaboration d'un questionnaire et a adopté une échelle de notation avec 4 niveaux d'appréciation. Le sous-comité a identifié l'ensemble des structures et acteurs concernés par le domaine formation qui seront destinataires du questionnaire : staffs administratifs et scientifiques des facultés, vice-recteur chargé de la pédagogie, directeur de la bibliothèque centrale, échantillon d'étudiants. Un programme de sorties pour visites et entretiens, s'étalant sur deux semaines, a permis de recueillir les informations et les documents (preuves) en rapport avec le questionnaire. Les questions sollicitant l'avis des étudiants ont été traitées sous forme de sondage auprès d'un échantillon de 600 étudiants.

L'analyse des informations recueillies et l'exploitation des documents mis à la disposition du sous-comité par les différentes structures ont permis de faire ressortir les points faibles et les points satisfaisants du domaine formation à l'université 20 août 1955-Skikda (figure 2). Ainsi sur les 7 champs, 3 ont une note calculée inférieure à 1, un seul champ a une note calculée supérieure à 3 et le reste des champs ont une note calculée entre 1 et 2. Avec 3,06 le champ F4 (contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants) donne satisfaction alors que les résultats des champs F1 (définition de l'offre de formation et son pilotage), F2 (l'accompagnement de l'étudiant dans sa formation) et F6 (la formation doctorale) peuvent être nettement améliorés. Cette amélioration peut se faire autant par une mise en conformité de l'état des lieux et des choses avec les normes du référentiel que par une adaptation de ce dernier, à travers les critères d'appréciation notamment, à la réalité de l'institution et à son statut. Les faibles notes calculées des champs F3 (l'évaluation et la révision des enseignements), F5 (l'orientation et l'insertion professionnelle) et F7 (la formation tout au long de la vie) s'expliquent en grande partie par le faible taux d'application des critères et des preuves qui caractérise ces trois champs.

3.1. Le champ F1 : La définition de l'offre de formation et son pilotage

Le champ F1 obtient une note calculée égale à 1,29. Il englobe 6 références parmi lesquelles 3 ont une note calculée inférieure à 1. Sur ces trois références, la référence F11 est bien satisfaite mais obtient une note calculée égale à 0 puisque les critères et les preuves ne la couvrent pas et nous retrouvons la même situation avec la référence F13 qui obtient une note calculée égale à 0,50. La référence F16 qui obtient une note calculée égale à 0 n'est pas bien satisfaite et toute amélioration dans cette direction reste tributaire d'une réglementation adéquate. La meilleure note calculée (3,17), dans ce champ, est obtenue par la référence F12 où nous remarquons que les preuves et les critères sont dans une grande proportion bien appliqués. Les références F14, avec une note calculée égale à 2,25, et F15, avec une note calculée égale à 1,83, possèdent des marges d'amélioration assez importantes pour peu que soient entreprises des actions en vue d'une meilleure visibilité des offres de formation (critère

F142) et pour une prise en charge plus sérieuse et plus institutionnalisée des projets et stages (critère F152).

3.2. Le champ F2 : l'accompagnement de l'étudiant dans sa formation

Le champ F2 englobe 3 références et obtient une note calculée égale à 1,72. La référence F21 obtient la note calculée la plus basse (0,83). Cette mauvaise note s'explique en partie par le fait que la référence n'est que partiellement couverte par les critères. D'un autre côté cette note peut nettement s'améliorer par la mise en place effective du système de tutorat (critère F212). La meilleure note calculée (3) dans ce champ est obtenue par la référence F22. Ce bon résultat s'explique tout simplement par l'application stricte de la réglementation en vigueur et peut encore s'améliorer par des efforts à déployer pour une meilleure lisibilité des offres de formation (critère F221). La référence F23 qui obtient une note calculée égale à 1,33 possède une bonne marge d'amélioration notamment par l'application d'horaires plus souples et plus en adéquation avec la vie estudiantine pour l'ouverture des bibliothèques (critère F231) et surtout par une politique de coopération avec les bibliothèques régionales, nationales et internationales (critère F232).

3.3. Le champ F3 : L'évaluation et la révision des enseignements

Le champ F3 englobe deux références et obtient une note calculée égale à 0,44. Les deux références ont donc une note calculée inférieure à 1. Nous remarquons alors que la référence F31 n'est pas satisfaite et obtient une note calculée égale à 0 alors que pour la référence F32 qui obtient une note calculée égale à 0,87 les preuves sont difficilement appréciables ou bien ne sont pas appliquées du tout. Nous devons faire remarquer que sur les 5 preuves qui correspondent au critère F322, les preuves 2, 3, 4 et 5 sont appréciées sur la base d'un sondage auprès des étudiants alors que la preuve 1 (utilisation de l'audiovisuel) nous semble très peu pertinente pour évaluer le professionnalisme des enseignants. Il est également important de souligner que les résultats obtenus (par sondage) pour la preuve 5 font apparaître de grandes disparités entre les facultés des sciences et techniques d'une part et les facultés des sciences humaines et sociales d'autre part. Ainsi les facultés de droit, de lettres et de sciences économiques obtiennent une note égale à 2, la faculté des sciences sociales obtient une note égale à 3 alors que la faculté des sciences et la faculté de technologie obtiennent toutes deux une note égale à 1. Reste à souligner que contrairement aux autres facultés, la faculté des sciences et la faculté de technologie dispensent une grande partie de leurs enseignements en langue française. La note 0 obtenue par la référence F31 s'explique quant à elle par les derniers correctifs apportés au système LMD (mise en conformité des parcours de licence et harmonisation des parcours de master) et une modification des critères de cette référence peut être envisagée.

3.4. Le champ F4 : Le contrôle des connaissances et des apprentissages des étudiants

Le champ F4 obtient une note calculée égale à 3,06 et englobe 3 références qui ont toutes des notes calculées supérieures à la moyenne. Ces références sont globalement bien satisfaites et les critères et les preuves sont bien appliqués. Ces bons résultats sont dus à la stricte application de la réglementation en vigueur. Le résultat de la référence F41 (2,5) peut être amélioré par des innovations sur le système d'examen pour plus de conformité avec l'esprit du contrôle continu (critère F411) et par un traitement plus rigoureux de l'évaluation des stages de mise en situation professionnelle et des mémoires de fin d'études (critère F412). En ce qui concerne la note de la référence F43 (2,67) elle se trouve diminuée par le mauvais résultat du critère F433 (non appliqué) qui est, à notre avis, non pertinent.

3.5. Le champ F5 : L'orientation et l'insertion professionnelle

Le champ F5 obtient une note calculée égale à 0,57 et englobe 4 références parmi lesquelles 3 ont une note calculée inférieure à 1. La référence F51 qui a une note calculée égale à 1,5 possède une marge d'amélioration par une politique d'information en direction de l'ensemble des personnels sur la politique d'orientation de l'institution (preuve unique du critère F512). La référence F53 obtient une note insuffisante (0,60) au vu des potentialités que recèle l'environnement immédiat de l'institution et des possibilités d'action que permet la réglementation en vigueur. Une politique déterminée et persévérante doit être menée dans cette direction (preuves 2,3,4 et 5 du critère 531). En ce qui concerne les références F52 et F54 qui obtiennent les notes les plus faibles (0,17 et 0 respectivement) les critères et les preuves ne sont pas appliqués et aucune amélioration dans ce sens ne peut se faire sans une réglementation adéquate intégrant les missions de l'insertion professionnelle dans le statut de l'institution.

3.6. Le champ F2 : Le champ F6 : La formation doctorale

Le champ F6 obtient une note calculée égale à 1,5 et englobe 2 références. La référence F61 qui a une note calculée égale à 1 possède une marge d'amélioration par une action de mutualisation des moyens et de coopération dans les encadrements de thèses (preuve 1 du critère F611), quant à la mobilité doctorale, mesurée par la preuve 2 de ce même critère, elle se résume en fait aux opportunités de stages à l'étranger offertes aux doctorants. La référence F62 a une note calculée égale à 2 qui peut être nettement améliorée par une politique plus offensive pour l'association du secteur économique aux travaux de recherche dans le cadre des formations doctorales (preuve 3 du critère F622).

3.7. Le champ F7 : La formation tout au long de la vie

Le champ F7 obtient une note calculée égale à 0,13 et englobe 3 références qui ont toutes des notes calculées très faibles (0,38, 0 et 0 respectivement). En ce qui concerne la référence F71, seul le critère F711 obtient une note non nulle (0,75). Parmi les preuves appliquées qui correspondent à ce critère, remarquons que les preuves 1 et 2 portant sur l'âge des étudiants ne sont pas pertinentes. L'application de la preuve 4 (l'université assure des formations continues aux cadres de l'agriculture et à ceux de l'administration) est en fait le seul point réellement positif. Pour les deux autres références, Les critères et les preuves ne sont pas appliqués. La réglementation qui régit l'institution et les moyens matériels et humains ne favorisent pas l'intégration effective de la formation continue comme mission à part entière de l'institution.

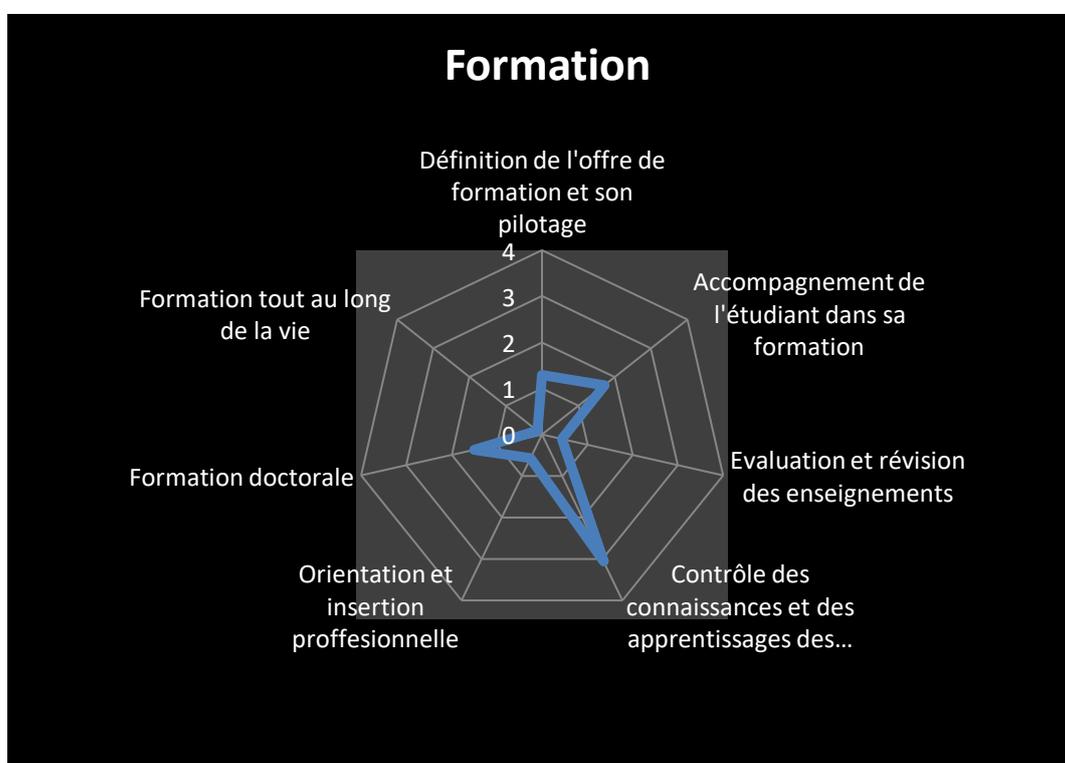


Figure 2 : Résultats du domaine formation

4. Domaine recherche

Nous remarquons d'après le résultat final que la note attribuée est de 1.87, alors que la note calculée est de 1.10, les deux se trouvant en dessous de la moyenne, ce qui indique l'existence de quelques contraintes liées à plusieurs facteurs.

Le domaine recherche universitaire se divise en trois champs notés : R1, R2 et R3.

4.1. Le champ R1 L'organisation, la structuration et le développement de la recherche scientifique

Il s'agit d'évaluer l'activité de recherche au sein de l'université, et vérifier si elle est organisée selon un plan tenant compte, à la fois, des aspects prioritaires des structures de recherche et de l'adaptation des moyens humains, matériels et financiers consacrés à cette activité.

Note	Na	Nc	Ecart
Champ R1	2.19	1.18	1.01

La note calculée du champ R1 est de 1.18 indiquant un écart de 1.01 par rapport à la note attribuée 1.18 ; nous devons, pour une interprétation adéquate de ces notes, nous référer aux références présentées dans la figure 3 et aux critères suivants :

Critère R1.1.1 où il est question de mener des projets de recherche selon un ordre de priorité nationale, régional ou international, la majorité des laboratoires ne s'y inscrivent pas.

Critère 1.1.2 relatif à la mise en œuvre des ressources nécessaires à la recherche et à la qualification du personnel, aux infrastructures adaptées, aux équipements adéquats ainsi qu'aux dotations financières jugées suffisantes, où la plupart des laboratoires n'ont pas pu obtenir de résultats satisfaisants.

Par ailleurs, nous nous sommes rendus compte que les **critères 1.3.3, 1.5.1 et 1.6.3** relatifs respectivement aux débats sur l'évolution de la recherche au niveau des laboratoires, aux projets de recherche adaptés aux besoins locaux et au soutien à l'innovation ne sont pas appliqués.

Les critères 1.5.1 et 1.5.2 renseignant les deux sur le degré d'échange et d'implication des laboratoires de recherche dans les activités du secteur socio-économique, attirent néanmoins notre attention où nous nous apercevons qu'aucun laboratoire n'a pu obtenir de résultat positif (la note est de 0 pour tous les laboratoires).

Critère 1.7.1 relatif à l'intégration des étudiants de deuxième et troisième cycle dans les différentes équipes de recherche du laboratoire nous permet de relever le seul résultat – encore une fois- estimé suffisant, celui du laboratoire de Recherche sur la Physico-chimie des Surfaces et Interfaces [LRPCSI] avec une note de 2.5

En prenant le cas du **critère 1.8.2** axé sur l'intégration des TIC comme moyen d'accès aux ressources documentaires, il n'est pas inutile de noter que la majorité des laboratoires se situe dans le même intervalle avec une note commune de 1.667, le laboratoire LRPCSI sortant légèrement du lot avec une note de 2

- la référence **R12** comprenant le **critère 1.2.1** lié à l'existence et au bon fonctionnement des structures de pilotage, constitue le point fort du domaine.

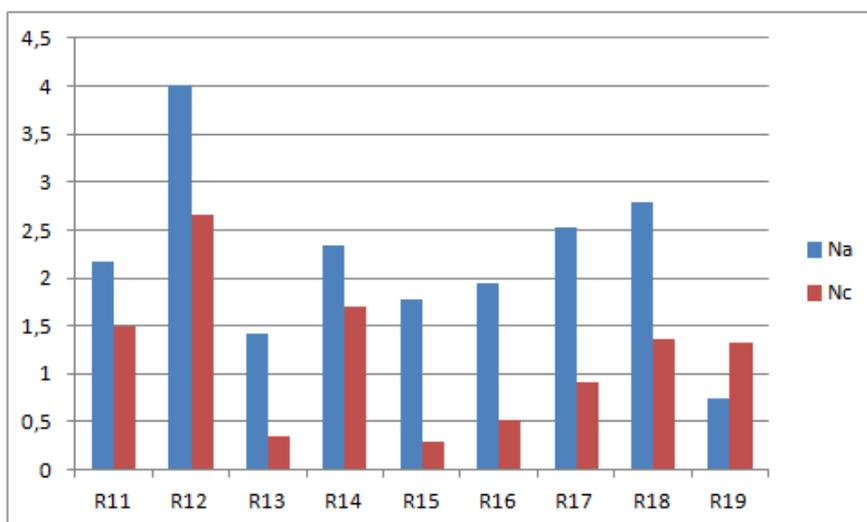


Figure 3 : Répartition des notes calculées et attribuées selon les références du champ 1

4.2. Le champ R2 : les relations et les partenariats scientifiques.

Il s'agit de vérifier si l'activité de recherche au sein de l'université s'oriente vers une stratégie privilégiant la collaboration avec des institutions au niveau national et régional, ainsi que la coopération avec des organismes de recherche au niveau international.

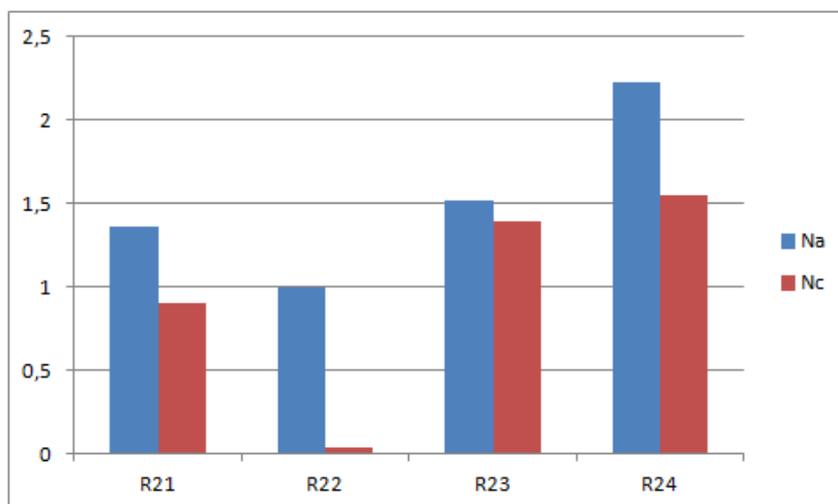


Figure 4 : Répartition des notes calculées et attribuées selon les références du champ 2

Afin de donner sens aux résultats du graphique (figure 4) présentés ci-dessus, il convient de nous reporter aux critères suivants :

Les résultats du **critère R2.3.2** relatif à la mobilité de l'enseignant chercheur - notamment les stages à l'étranger ne contrastent pas vraiment avec ceux obtenus pour les critères précédents. Ils sont perçus comme un facteur de dispersion des points forts des facultés constatées dans le domaine de la recherche (une note de 2 pour les facultés de : Droit, Economie, Lettres et Langues Etrangères et Les Sciences Sociales et Humaines et une note de 1 pour les facultés de Technologie et des Sciences cf. annexe 2). Il faut souligner que le **critère**

R 2.3.4 concernant l'accueil des chercheurs par l'organisation tout au long de l'année des manifestations bénéficie d'une appréciation satisfaisante. En effet, cinq facultés ont obtenu des résultats nettement supérieurs à la moyenne : la faculté de Droit a obtenu une note de 3 alors qu'une note de 4 a été retenue pour les facultés d'Economie, des Lettres et langues, des Sciences sociales et de Technologie ; la faculté des Sciences ferme la marche avec une note de 2.

Lorsqu'il s'agit d'observer le **critère 2.4.1** avec son aspect, probablement le plus important dans le domaine de la recherche qui consolide la visibilité des publications dans les revues nationales et internationales se limite au repérage des publications scientifiques des laboratoires de l'université. En l'absence d'une pratique uniformisée de déclaration ou de recensement au sein de l'université et d'un système d'information adéquat, le processus de consolidation des publications des seuls enseignants-chercheurs des laboratoires n'est pas satisfaisant. Au cours de ces trois dernières années, on décomptait 138 publications ce qui est très probablement inférieur à la réalité vu que beaucoup d'enseignants-chercheurs ne sont pas affiliés à ces laboratoires. Il serait fortement judicieux d'adopter une nouvelle politique concertée de déclaration de l'activité scientifique.

Pour le **critère 2.4.2**, nous nous rendons bien compte que les résultats sont, à peu de chose près, aussi positive que ceux obtenus pour le dernier critère : Les facultés de Droit et de Technologie, des Lettres et langues et des sciences sociales ayant obtenu de meilleurs scores avec une note de 3 pour les deux premières et une note de 2.5 pour les deux dernières. En revanche, la faculté des Sciences occupe encore une fois la dernière place avec une note de 1.5.

Pour le même critère, l'examen des résultats des laboratoires de recherche nous aura permis, en nous référant aux critères ainsi qu'à leurs preuves, de formuler à leur sujet quelques remarques. Néanmoins, par souci de brièveté et pour plus de clarté, nous sélectionnerons les laboratoires ayant enregistré les résultats que nous estimons satisfaisants (figure 5).

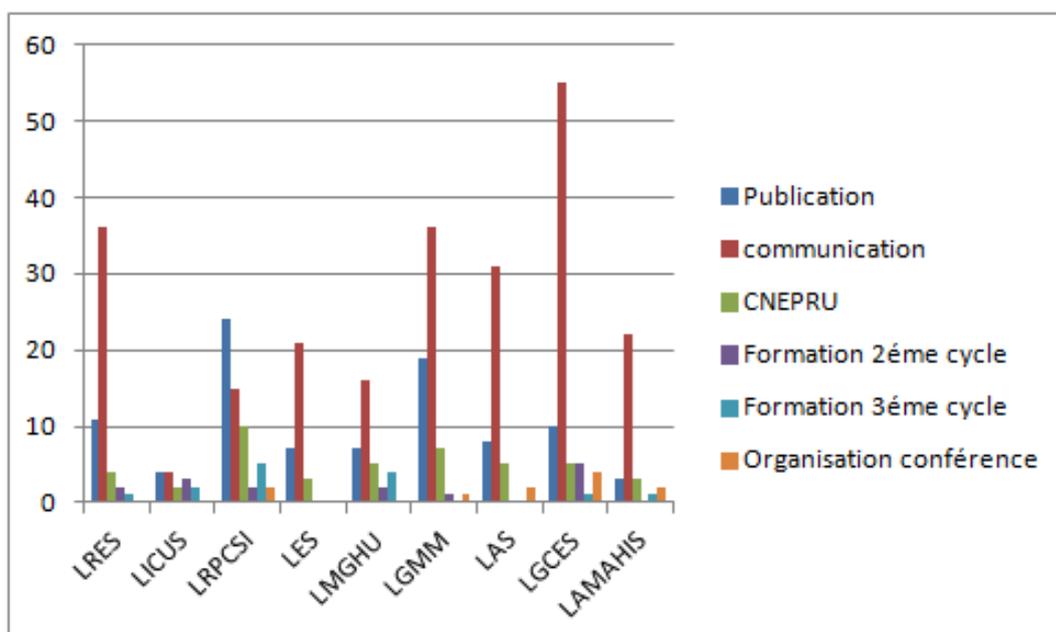


Figure 5 : Illustration des différentes activités scientifiques des laboratoires de recherche

Une attention particulière est désormais portée à la visibilité de l'activité scientifique associée aux laboratoires. Les conférences des laboratoires et les diverses manifestations associées ne font pas l'objet de publications sur le site web.

4.3. Le champ R3 : la valorisation de la recherche

Il s'agit d'une part d'évaluer les aspects les plus valorisés des résultats de la recherche concrétisés sous forme de projets d'entrepreneuriat ou de brevets dans le cas de l'innovation ; d'autre part, de mesurer les actions entreprises à des fins de diffusion d'une culture de recherche destinée au grand public.

	Na	Nc	Ecart
Champ R3	1.89	1.44	0.45

Malgré la note calculée de 1.44 obtenue pour le champ 3 (figure 6), la recherche partenariale en lien avec les entreprises demeure trop faible. Les activités de recherche des enseignants chercheurs de l'université présentent globalement un caractère davantage académique et fondamental que partenarial et appliqué. La valorisation de la recherche est actuellement insuffisante, et devrait être renforcée par une politique de rapprochement de la recherche avec l'entreprise.

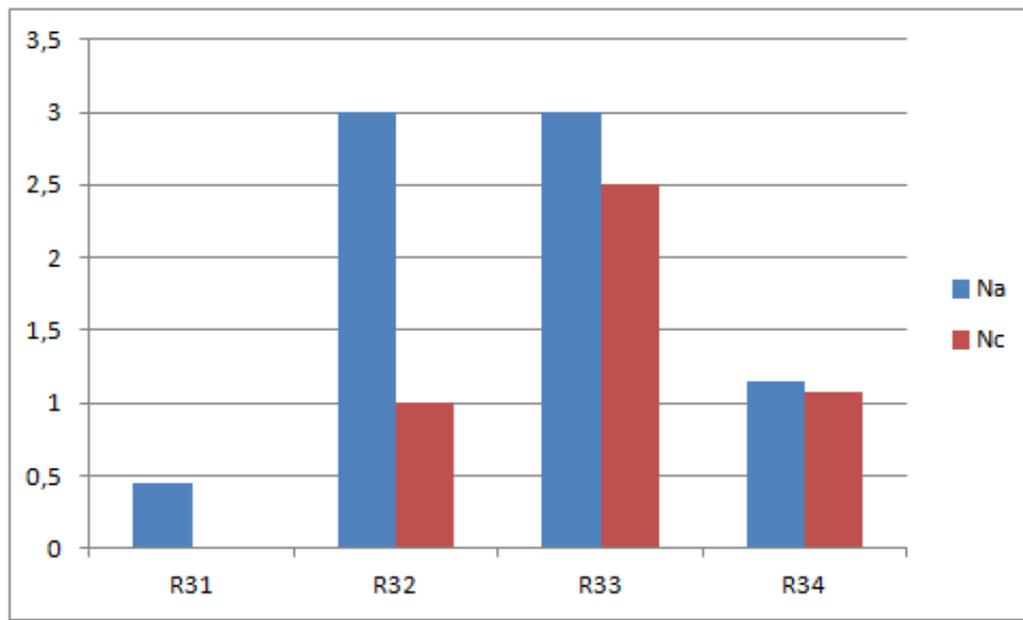


Figure 6 : Répartition des notes calculées et attribuées selon les références du champ 3

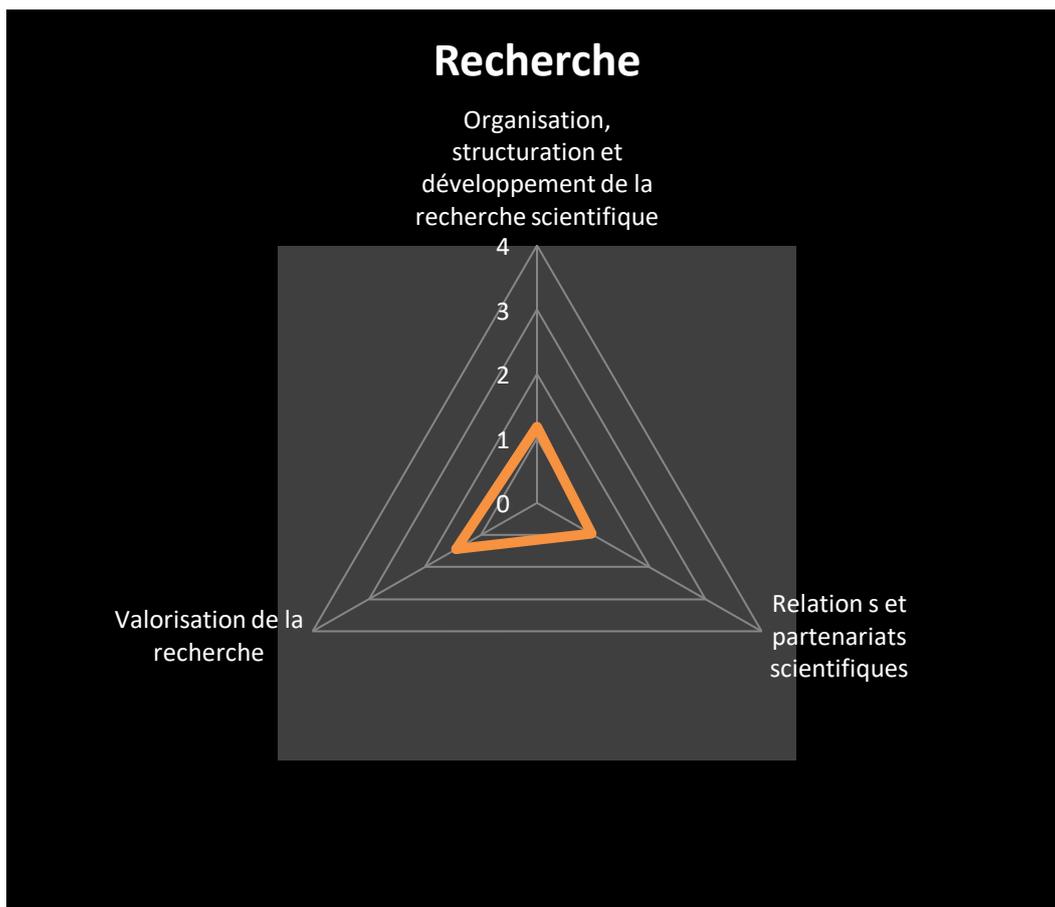


Figure 7 : Résultats du domaine recherche

5. Domaine gouvernance

5.1. Description du système

Le domaine de gouvernance comprend cinq champs et vingt-sept références réparties selon le tableau ci-après :

Champs	Nbre de r
le système d'information	5
Les conditions d'élaboration des politiques	7
L'organisation et le pilotage des composantes et des services	7
Le management des fonctions supports au service des missions	4
La politique et démarches qualité	4
TOTAL	27

5.2. Analyse par champs

5.2.1. Le système d'information

5.2.1.1. Les ressources et les services numériques

Les moyens matériels et humains mis à la disposition du centre des systèmes réseaux et d'information (CSRI) ainsi que le budget alloué pour son fonctionnement sont adéquats avec les besoins exprimés de l'avis même des responsables du centre. Sept salles à accès libre sont mises à la disposition des enseignants, étudiants et personnels administratifs. La gestion du centre est assurée par quatre ingénieurs en informatique ayant reçu une formation spécifique et de trois techniciens supérieurs garantissant le fonctionnement normal de l'ensemble des services numériques.

5.2.1.2. Traitement des dysfonctionnements et sécurisation du système d'information

Le traitement des dysfonctionnements est pris en charge par les personnes chargées de la veille. La maintenance du système réseaux est assurée par des fournisseurs attitrés. La faiblesse constatée à ce niveau est, à notre avis, l'absence d'un registre de maintenance pour la traçabilité des opérations.

Le centre dispose d'une charte de confidentialité et les accès au système d'information sont règlementés. Les enseignants, les étudiants et le personnel administratif bénéficient d'un accès personnel sécurisé via le site web de l'établissement selon des quotas prédéfinis.

Le centre dispose d'un logiciel qui enregistre le nombre journalier de visiteurs du site web de l'établissement. Mais l'absence d'un registre de doléances mis à la disposition des utilisateurs ne permet pas de s'assurer de la qualité du service rendu.

5.2.1.3. La gestion de l'archivage administratif et pédagogique

La gestion de l'archivage est centralisée pour les documents administratifs et décentralisée au niveau des facultés pour les documents pédagogiques

- L'archivage centralisé

Pour les documents administratifs, il existe une bonne organisation des archives en termes de rangement, classement, codification, traitement des données et de conditions d'accès aux documents. Les procédures de travail sont conformes à la réglementation en vigueur (existence des registres légaux et d'un recueil des textes réglementaires). De surcroît, le

personnel chargé de la gestion des archives, constitué de la responsable des archives et d'une assistante, dispose des qualifications requises (diplôme dans le domaine et expérience professionnelle).

Les sondages effectués sur les conditions d'accès aux documents susceptibles d'être demandés par les intéressés montrent que le temps moyen nécessaire pour accéder à ces documents est à peine de quarante secondes, ce qui constitue à notre avis, une véritable performance, surtout lorsqu'on sait que les procédures d'archivage ne sont pas encore informatisées.

La seule faiblesse qu'on a pu constater tient à la sécurité des archives : étagères en bois et extincteurs situés à l'intérieur des locaux d'archivage. Il est à noter, par ailleurs, les difficultés de conservation des documents très anciens (dossiers du personnel retraité de l'ex école d'agriculture) qui sont facilement dommageables par l'effet de manipulation.

- L'archivage décentralisé au niveau des facultés

La bonne organisation des archives au niveau central contraste avec la situation qui prévaut au niveau des facultés où l'on constate des dysfonctionnements majeurs. En effet, les documents sont parfois rangés pêle-mêle dans des cartons à même le sol dans des locaux exigus et non sécurisés.

Cette situation est due principalement aux locaux peu adaptés et à l'absence d'un personnel qualifié. Il semble aussi que les responsables des facultés ne considèrent pas l'archivage comme étant une priorité, leur préoccupation majeure reste l'activité pédagogique.

La réhabilitation de l'archivage doit s'inscrire, à notre avis, comme étant une urgence. En effet, la conservation et la diffusion des archives est une obligation réglementaire et contribue à l'amélioration du système d'information de l'établissement. Pour cela, l'établissement dispose déjà d'un savoir-faire au niveau central qu'il suffit de transmettre aux structures décentralisées.

5.2.1.4. La gestion et la promotion de la communication

L'examen des documents et l'enquête menée au niveau du service orientation et information montrent d'une certaine façon que l'établissement assure la gestion et la promotion de la communication en mettant en place les dispositifs appropriés de communication et un budget adéquat aux besoins en communication.

En effet, l'absence d'une cellule dédiée à la communication dans l'organigramme de structure de l'établissement et la non désignation d'un responsable de communication ne signifie pas, pour autant, à notre avis, l'absence d'une politique de communication (référence satisfaite sans les preuves).

Notons, sur ce sujet, que les supports de communication prévus tels que le site web, la messagerie internet, la revue périodique d'information, les publications et les moyens d'affichage sont gérés de façon effective par le service orientation et information.

5.2.2. Les conditions d'élaboration des politiques

5.2.2.1. L'importance de la concertation dans l'élaboration des politiques

Les politiques de développement, de formation et de recherche scientifiques de l'établissement sont élaborées sur la base d'une concertation avec la communauté universitaire (enseignants, étudiants et personnel administratif). Les membres élus de la communauté universitaire siègent dans le conseil d'administration de l'établissement et le conseil de la faculté. Les étudiants sont membres des conseils de discipline des départements pédagogiques, de la faculté et de l'établissement. Ils sont aussi membres des comités pédagogiques.

La concertation est mesurée par la participation des membres de la communauté universitaire dans les organes sus-indiqués. L'examen, par sondages, des PV de réunions font ressortir un niveau de concertation satisfaisant. Tous les membres de la communauté universitaire élus sont présents dans les réunions du conseil d'administration de l'établissement. Au niveau des comités pédagogiques des départements, le taux de présence des enseignants est de l'ordre de 70%, celui des étudiants délégués est de 80%.

La faiblesse qu'on a pu constater à ce niveau tient au fait qu'aucune des six facultés de l'établissement n'a procédé jusqu'à ce jour à la création du conseil de la faculté, organe décisionnel prévu statutairement. Ceci est d'autant plus surprenant que ces facultés jouissent d'une relative autonomie de gestion et de décision (décentralisation des activités de gestion du patrimoine et des approvisionnements, notamment).

Comme conséquence de cette omission, les recommandations sur le projet de l'établissement formulées par les facultés ont été approuvées au sein de leur conseil scientifique pour certaines d'entre elles, faute de mieux, pour d'autres, seule la signature du doyen était requise.

5.2.2.2. Les mécanismes de concertation interne et autonomie

Les vérifications effectuées au niveau des facultés montrent que celles-ci disposent de divers mécanismes de concertation interne pour l'élaboration de la politique de formation : le guide LMD, la charte d'éthique et de déontologie, les PV de réunions des instances prévues (conseil scientifique de la faculté et des départements, comités pédagogiques). En outre, elles élaborent des fiches de vœux pour les étudiants lors des différents passages et des fiches de vœux et d'affectation des charges pédagogiques pour les enseignants. L'absence commune d'un recueil des procédures pédagogiques est la seule faiblesse constatée.

Les facultés sont autonomes en matière d'offre de formation. Les enseignants élaborent des dossiers d'habilitation de formation compte tenu des besoins de la faculté afin de garantir son autonomie. En matière de recherche scientifique les mécanismes de concertation interne se limitent au suivi des équipes de recherche et aux dispositifs de communication des résultats des équipes de recherche.

Dans ses relations avec l'extérieur, l'une des faiblesses de l'établissement est le manque de synergies avec son environnement local, national et l'environnement international. L'établissement ne profite pas des opportunités offertes par son environnement local (la ville de Skikda est un important pôle de développement de pétrochimie). Ceci se répercute sur sa politique de formation et de recherche scientifique.

5.2.3. L'organisation et le pilotage des services

5.2.3.1. Structures et organes de décisions et de gestion adaptés

Les structures et les organes de décision et de gestion sont adaptés aux objectifs et aux missions de l'établissement. La composition du conseil d'administration en membres internes et externes et la séparation des postes de recteur et de président du conseil d'administration favorisent son indépendance permettant ainsi d'éviter les risques de chevauchement dans les responsabilités ou de conflits d'intérêt.

L'association des membres de la communauté universitaire à la prise de décision en siégeant dans les organes de décision, de gestion et dans les organes pédagogiques contribue à l'efficacité du pilotage de l'établissement.

Les équipements et les infrastructures administratives, pédagogiques et de recherche affectés aux différentes structures de l'établissement sont moyennement adaptés aux activités de l'établissement. Le budget alloué est adéquat aux besoins en investissements. L'établissement veille à l'entretien et à la maintenance des équipements, mais sans l'établissement d'un programme de maintenance.

5.2.3.2. La délimitation des missions, compétences et responsabilités

La revue des procédures montre que l'établissement dispose d'un organigramme de structure à jour et d'un règlement intérieur, toutefois, non suffisamment concerté. En outre, l'établissement établit les décisions d'affectation et de nomination. Il utilise les documents requis pour ces activités, mais en dehors d'un cadre de cohérence globale permettant de décrire la nature du document, sa fonction et son circuit d'information à travers son cheminement. L'établissement veille au respect des tâches et prévoit une autoévaluation périodique de ses activités.

Les faiblesses constatées sont relatives à l'absence de procédures de fonctionnement, de fiches de poste et d'une matrice de compétences, ce qui ne permet pas de délimiter clairement les missions, les compétences et les responsabilités.

5.2.3.3. La gestion et l'allocation des ressources

Les ressources de l'établissement sont élaborées, réparties, et allouées selon les objectifs de l'établissement conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. L'établissement prend en considération l'état fourni par le bilan comptable et l'exercice a priori exercé par le contrôleur financier. En effet, les dépenses de l'établissement ne peuvent être engagées sans le visa du contrôleur financier. La faiblesse constatée est liée à l'absence d'indicateurs sur la rationalisation des ressources.

5.2.4. Le management des fonctions

5.2.4.1. La gestion du patrimoine

En matière d'identification du patrimoine, les deux principales faiblesses sont liées aux absences d'enregistrement et de prise d'inventaire du patrimoine. Concernant, l'enregistrement du patrimoine, les contacts avec les services des domaines publics ont permis d'identifier de façon précise certaines propriétés domaniales, notamment les terres agricoles et les terrains non bâtis, mais beaucoup reste à faire.

Certes, l'établissement, de par son statut, est astreint à une comptabilité de caisse se limitant à l'enregistrement des recettes et des dépenses de l'année budgétaire. Mais rien ne dispense de dresser une typologie par nature du patrimoine de l'établissement, qui est à la fois varié et important en termes de valeur. En effet, l'examen du registre d'inventaire, seul document utilisé, montre que celui-ci ne donne pas une image fidèle du patrimoine de l'établissement,

contenant, par ailleurs, des informations inutiles se rapportant à des articles de stocks de faible valeur qui, par définition, sont consommables dès leur première utilisation.

En matière d'inventaire physique, l'établissement n'a pas effectué pour l'année 2016, une prise d'inventaire physique des stocks et des équipements alors que la prise d'inventaire physique est le seul moyen de s'assurer de l'existence d'un bien.

5.2.4.2. La gestion des ressources humaines

Les effectifs du personnel, plus particulièrement le personnel enseignant, ont connu une évolution constante. La gestion des ressources humaines en matière de recrutement, de formation et de promotion est régie par les textes de la fonction publique. Les prévisions en la matière au titre de l'année 2016 sont élaborées en concertation avec les différentes structures concernées sur la base de critères homogènes, même si ceux-ci ne sont pas hiérarchisés et formalisés.

La sous-direction du personnel dispose d'un plan de gestion de carrière en matière de recrutement, de formation et de promotion. Elle est autonome en matière de gestion des ressources humaines, les besoins de recrutement et de promotion sont, en effet, couverts par les postes budgétaires. Les procédures de travail sont conformes à la réglementation en vigueur (existence des registres légaux et recueil des textes réglementaires). La faiblesse majeure constatée est liée à l'absence des fiches de postes, ce qui ne permet pas, comme on l'a dit, de définir et de délimiter clairement les missions, les compétences et les responsabilités. En outre, la sous-direction du personnel ne dispose pas d'un logiciel de gestion des ressources humaines, hormis un fichier informatisé conçu en interne par le service enseignant. En outre, elle n'établit pas des fiches de poste,

- En matière de recrutement

Le recrutement du personnel enseignant et administratif obéit à des procédures strictes : élaboration des prévisions, ouverture des postes budgétaires, annonces dans les journaux et validation des résultats par la fonction publique. L'avantage de ces strictes procédures est qu'elles constituent un contrôle a priori au service de la direction de l'établissement.

- En matière de formation et de promotion

La récente réforme de la législation du travail a imposé aux établissements publics l'établissement d'un plan de formation comme condition préalable à la promotion. Au titre de l'année 2016, l'établissement a prévu des formations de mise à niveau de courte durée pour le personnel administratif et une formation de moyenne durée destinée à la promotion du personnel.

L'examen des dossiers de promotion montre que le personnel promu en 2015 a bénéficié d'une formation en 2016. Pour corriger ce dysfonctionnement dû aux textes de la fonction publique, la titularisation du personnel promu est différée à la fin de sa formation, ce qui est non sans incidence financière au détriment du personnel promu.

5.2.4.3. La gestion des ressources financières

La gestion des ressources financières est menée conformément aux dispositions réglementaires du Ministère des finances et de la tutelle en matière d'élaboration des prévisions, de notification, de répartition par chapitre et de validation du budget. Le taux de consommation du budget de fonctionnement est de 88,24% pour 2016.

L'élaboration des prévisions est marquée par une faible concertation. Cette situation peut s'expliquer par la portée limitée des prévisions budgétaires dans un contexte national d'austérité marqué par des coupes dans le budget de fonctionnement (hormis la rubrique des traitements et salaires). La sous-direction du budget ne dispose pas d'un logiciel de gestion.

Les ressources financières générées par l'établissement sont traditionnellement les droits d'inscription des étudiants et les opérations hors budget au demeurant marginales. Les textes réglementaires émanant de la tutelle encouragent, austérité budgétaire oblige, les établissements universitaires à la mobilisation d'autres ressources financières internes. Cependant, du fait des dispositions contradictoires, les recettes générées par les prestations fournies, notamment la vente des produits agricoles ne sont pas réaffectées au budget de fonctionnement de l'établissement. Ce qui peut créer une situation de démotivation dans la mesure où l'établissement ne tire aucun profit dans la mobilisation des ressources financières internes.

5.2.5. Les démarches qualité

5.2.5.1. Politique et démarches qualité

La cellule d'assurance qualité est considérée par le présent référentiel comme un important mécanisme de gouvernance. En effet, le cinquième champ du domaine est entièrement consacré à l'assurance qualité. Bien qu'elle ne dispose pas d'un budget à part, la cellule assurance qualité est assez dotée en moyens matériels et humains et dispose de représentants au niveau de tous les départements pédagogiques.

La cellule assurance qualité a une charte et un règlement intérieur établis par le responsable de la cellule et approuvés par ses membres. Elle dispose aussi d'un référentiel national

(référentiel CIAQES) en cours d'adaptation aux spécificités de l'établissement et d'un comité d'évaluation.

La politique qualité est communiquée aux parties intéressées, notamment par le biais des journées de formations participatives et de consolidation organisées au niveau national à travers les différentes régions du pays et par des séances de sensibilisation à l'autoévaluation. Un colloque international est organisé en novembre 2010 à l'université de Skikda portant sur les enjeux de l'assurance qualité dans l'enseignement supérieur.

Cependant, nous avons constaté que les séjours de formation à l'étranger au profit des membres de l'assurance qualité n'ont pas été suivis par une évaluation d'impact sur le rendement attendu. D'autre part, l'intégration des notions d'assurance qualité dans les programmes d'enseignement élaborés dorénavant par la tutelle pour une meilleure harmonisation reste très faible (quelques notions seulement dans l'enseignement en sciences de gestion et un module en technologie).

5.2.5.2. L'organisation de l'autoévaluation périodique

A ses débuts, les quelques évaluations menées par la cellule d'assurance qualité étaient très limitées (évaluation de la rentrée universitaire). En 2016, un cap est franchi en menant une évaluation dans un cadre de partenariat international portant sur certaines activités de l'établissement.

La mission d'autoévaluation actuelle est menée par les moyens et les ressources propres de l'établissement et en utilisant un référentiel national. Pour cette mission, la cellule d'assurance qualité a défini le périmètre de l'autoévaluation qui porte sur sept domaines d'activité et a mobilisé tous les moyens et la logistique nécessaires pour la réussite de cette mission. Du fait de son envergure et des objectifs qui lui sont assignés, cette mission constitue une opportunité pour la cellule d'assurance qualité de mettre en place un référentiel plus adapté aux spécificités de l'établissement et d'entamer un processus d'amélioration du système de gouvernance (tableau de bord et indicateurs de qualité).

5.2.6. Synthèse de l'auto-évaluation (principales forces et faiblesses)

Les principales forces

- Ressources et services numériques adéquats
- Traitement des dysfonctionnements et sécurisation du système d'information
- Bonne organisation des archives au niveau central
- Large concertation dans l'élaboration des politiques

- Autonomie en matière de formation, de recherche scientifique et de gestion des ressources humaines
- Structures et organes de décisions et de gestion adaptés aux objectifs et aux missions de l'établissement
- Existence d'un plan de gestion de carrières des ressources humaines
- Existence d'une politique assurance qualité

Les principales faiblesses

- Mauvaise organisation des archives au niveau des facultés
- Absence d'un recueil des procédures pédagogiques
- Non mise en place du conseil de la faculté
- Absence d'inventaire physique des stocks et des investissements
- Absences des fiches de poste
- Délimitation des missions, compétences et responsabilités sur une base peu précise (absence de fiches de postes)
- Absence de procédures de fonctionnement formalisées

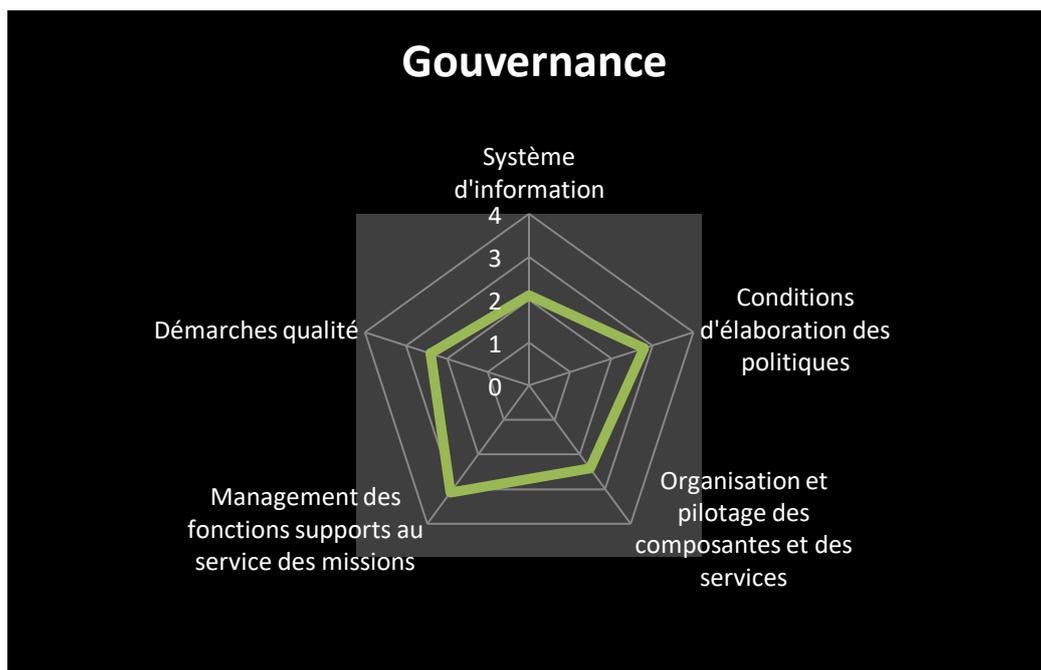


Figure 7 : Résultats du domaine gouvernance

6. Domaine infrastructures

La mission d'autoévaluation initiée par notre établissement en février 2017 intervient après le lancement officiel de cette opération par la tutelle en octobre 2016. Elle vise essentiellement à effectuer un état des lieux exhaustif des différentes prestations de l'université et en faire un diagnostic objectif pour initier un processus d'amélioration à travers des recommandations et des mesures à prendre afin d'instaurer une dynamique d'amélioration de la qualité.

Le comité d'auto-évaluation de notre établissement a préféré une approche globale et approfondie dans sa mission en décidant d'aborder la totalité des domaines de prestation de l'université en l'occurrence : la formation, la gouvernance, la recherche, la coopération internationale, les relations avec l'environnement socioéconomique, les infrastructures et enfin la vie à l'université. Ce sont là l'ensemble des domaines contenus dans le RNAQES de sorte à avoir une idée générale sur les pratiques de l'université par rapport aux recommandations de ce référentiel national.

6.1. Les tâches réalisées par les membres du sous-comité

Après avoir fait une lecture approfondie du Référentiel National d'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur "RNAQES", les membres du sous-comité du domaine Infrastructures ont élaboré une grille d'évaluation avec une identification des acteurs à consulter et les documents constituant les preuves à demander à ces derniers. Ce travail a été enrichi et approuvé par le comité d'auto-évaluation de l'établissement lors de ses réunions de coordination hebdomadaires.

Le planning des visites, pour des raisons de commodité et par souci de ne pas trop perturber les différents services de l'université, a été proposé par le Président du comité d'auto-évaluation de l'établissement et adopté collégialement par les membres de ce même comité. Les visites ont été programmées en groupe de domaines. Le domaine infrastructures a été associé au domaine Gouvernance, pour constituer le groupe 02 (ci-joint en annexe le planning des visites).

6.2. Le périmètre de l'auto-évaluation

Le sous-comité a respecté le périmètre délimité par le comité de l'auto-évaluation et a effectué des visites à l'ensemble des structures (blocs administratifs, pédagogiques et de recherche) concernées afin de constater les surfaces des locaux en fonction du nombre des postes de travail domiciliés et faire une évaluation du degré d'aération et d'éclairage de ces locaux ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité qui y règnent. Les structures visitées sont :

A. Rectorat et services centraux :

1. Vice rectorat de la pédagogie
2. Vice rectorat de la prospective
3. Vice rectorat de la post graduation
4. Vice rectorat Relex
5. Secrétariat Général
6. Sous-Direction des Finances et de Comptabilité
7. Sous-Direction des Moyens Généraux
8. Sous-Direction des personnels
9. Sous-Direction des Activités Culturelles et Sportives
10. La bibliothèque centrale
11. Le Centre d'Enseignement Intensif des Langues (CEIL)
12. Le Centre de calcul
13. Le Service audiovisuel
14. Le hall de technologie
15. Les laboratoires de recherche
16. Les espaces de stationnement et de circulation

B. Facultés :

1. Faculté de Technologie
2. Faculté des Sciences
3. Faculté des Sciences Sociales et des Sciences Humaines
4. Faculté de Droit et des Sciences Politiques
5. Faculté des Lettres et des Langues
6. Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et Commerciales

6.3. Les champs du domaine de l'auto-évaluation :

Le domaine des infrastructures porte sur cinq (05) champs :

1. Infrastructures administratives
2. Infrastructures pédagogiques
3. Infrastructures scientifiques et de recherche
4. Infrastructures d'hébergement
5. Infrastructures sportives et de loisirs

Les visites et l'auto-évaluation ont concerné quatre champs sur les cinq dans leur intégralité par contre le cinquième champ des infrastructures d'hébergement qui concerne la Direction des Œuvres Universitaires n'a pas été traité. Seuls, les logements collectifs réservés par l'université aux enseignants (Hommes et Femmes) en guise d'hébergement provisoire ont été pris en considération.

Conformément au référentiel national d'évaluation les visites effectuées aux différentes structures de l'université ont permis d'obtenir les résultats résumés ci-après et détaillés dans l'annexe 2.

N°	Champ	Note		Références	Note	
		Na	Nc		Na	Nc
01	Infrastructures administratives	2.73	2.92	1- L'établissement dispose d'espaces suffisants pour héberger les activités administratives	2.73	2.6
				2- L'établissement dispose d'espaces de parking	2.26	2.47
				3- Les locaux sont adaptés à toutes les activités administratives	3.07	3.47
				4- Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité	2.87	3.13
02	Infrastructures pédagogiques	2.47	2.65	1- L'établissement dispose de locaux (amphithéâtres, classes et bureaux) pour accueillir les formations académiques et continues.	1.93	2.87
				2- L'institution possède un centre de ressources documentaires	2.07	2.13
				3- Les locaux sont adaptés à toutes les activités pédagogiques	2.73	2.87
				4- Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité.	3.13	2.77
03	Infrastructures scientifiques et de recherche	2.64	2.1	1- L'établissement dispose de laboratoires et ateliers pour accueillir les travaux pratiques et de recherche.	2.13	2.1
				2- Les locaux sont adaptés à toutes les activités scientifiques	2.53	2.8
				3- Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité	3.27	3.04
04	Infrastructures d'hébergement	0.11	0.10	1- L'établissement dispose de structures d'hébergement pour les étudiants	0	0
				2- L'établissement dispose de structures d'hébergement pour les enseignants	1	0.13
				3- L'établissement dispose d'espaces de restauration.	0.06	0.13
				4- Les locaux réunissent les conditions d'hygiène et de sécurité	0.27	0.2

05	Infrastructures sportives et culturelles	1.5	0.22	1- L'établissement dispose de structures pour les activités culturelles et sportives	1	0.17
				2- Les structures répondent aux conditions d'hygiène et de sécurité.	2	0.27

L'analyse de ces résultats (figure 8) fait ressortir une nette convergence entre les notes attribuées et les notes calculées pour l'ensemble des champs.

6.3.1. Champ I.1 : Les infrastructures administratives

Le champ des infrastructures administratives enregistre une note attribuée de 2.73 et une note calculée de 2.92 sur quatre. Des notes qui placent ce champ à la tête du classement des champs de ce domaine malgré les insuffisances mentionnées par certains acteurs. Cela semble trouver son explication dans le manque de rationalisation dans l'exploitation des infrastructures administratives et la multiplication, parfois inexpliquée, de certains services ou de certaines tâches.

6.3.2. Champ I.2 : Les infrastructures pédagogiques

Ces infrastructures enregistrent des notes attribuées et calculées supérieures à deux sur quatre ($N_a = 2.47$ et $N_c = 2.65$). Cela pourrait s'expliquer par la qualité et le nombre de places pédagogiques réceptionnées ces dix dernières années et qui s'élève à plus de 12000 places sur les 21000 que compte l'université.

6.3.3. Champ I.3 : Les Infrastructures scientifiques et de recherche

Pour le champ des infrastructures scientifiques et de recherche la note assez faible de 1.71 est due essentiellement au fait que les locaux occupés actuellement par les quatorze (14) laboratoires de recherche que compte l'université sont des infrastructures de substitution uniquement (Infrastructures de l'ex Ecole Régionale d'Agriculture de Skikda) qui ne réunissent pas les conditions d'hygiène et de sécurité requise aux activités de recherche en attendant la réception de deux de cinq et quinze laboratoires de recherche respectivement.

6.3.4. Champ I.4 : Les infrastructures d'hébergement

Le champ des infrastructures d'hébergement qui s'est limité aux logements collectifs réservés par l'université aux enseignants non logés et au foyer dédié aux étudiants, aux enseignants et aux personnels obtient des notes attribuées et calculées très faibles ($N_a = 0.11$

et $N_c = 0.10$) eu égard au fait que l'université n'assure pas l'hébergement et la restauration des étudiants et des enseignants. Pour les étudiants ces activités sont confiées à la Direction des Œuvres Universitaires, non concernée par cette mission d'auto-évaluation. Pour les enseignants l'hébergement et la restauration ne sont pas à la charge de l'université.

6.3.5. Champ I.5 : Infrastructures sportives et culturelles

Enfin, les infrastructures sportives et culturelles constituent le maillon faible du domaine infrastructures avec des notes attribuées et calculées de 1.5 et 0.22 et cela s'explique par l'absence totale d'investissement dans ce domaine hormis les quelques aménagements de salles de sports et de terrain de football réalisés par l'université sur le budget de fonctionnement.

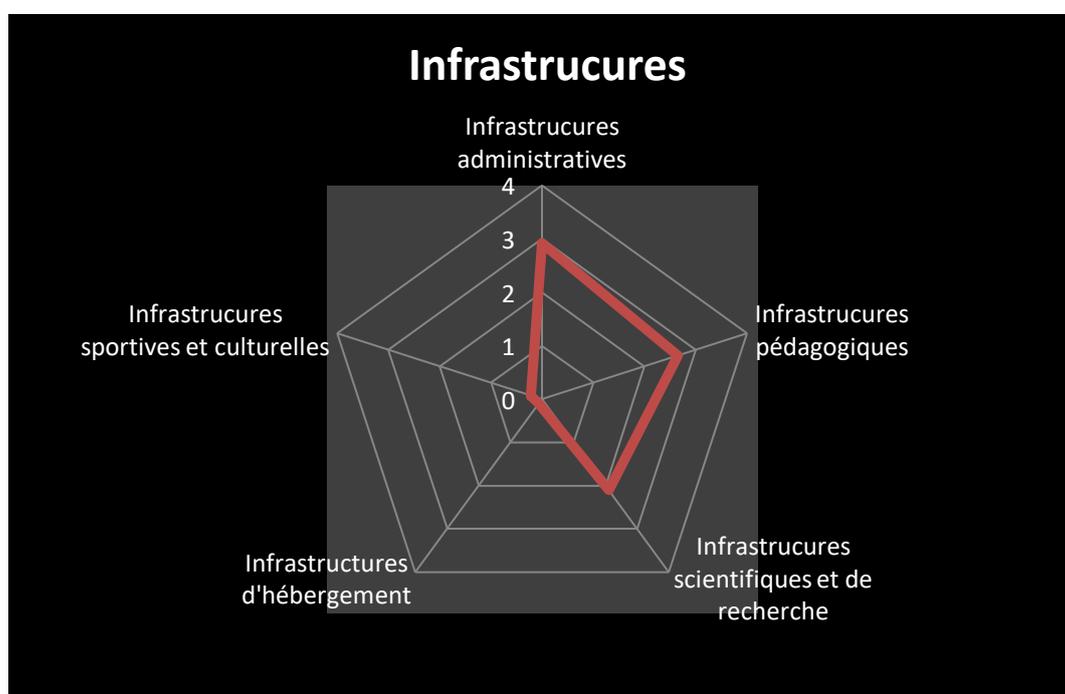


Figure 8 : Résultats du domaine infrastructures

7. Vie à l'université

7.1. Champ V1 : L'accueil et la prise en charge des étudiants et du personnel

Annuellement des manifestations (portes ouvertes, journées d'information,...) sont organisées pour les nouveaux étudiants afin de présenter les services sur lesquels ils peuvent s'appuyer tout au long de leur parcours. Chaque étudiant venant s'inscrire pour la première fois, reçoit documents et assistance de nature à l'informer sur le dispositif et de le sensibiliser à l'effort déployé par l'université pour lui assurer le meilleur accueil lors de la rentrée universitaire. Les différentes structures pédagogiques, d'information et d'orientation sont

mobilisées pour apporter aide aux nouveaux entrants. Leur prise en charge à la rentrée gagnerait si les représentants d'étudiants s'impliquaient davantage.

Les dispositifs d'accueil et d'orientation des étudiants mis en place par l'institution sont assez satisfaisants pour les étudiants (Nc = 2,31) et presque inexistantes pour les personnels.

Pour les besoins spécifiques des étudiants et du personnel, hormis la sympathie que leur témoigne la communauté universitaire, peu de choses sont à citer. Pas de locaux conformes à leurs besoins, pas d'accompagnement, pas de prise en charge et sans le bénévolat de leurs camarades (ou proches) leur consécration serait impossible. Les différents acteurs s'accordent à dire que l'institution dispose de peu d'infrastructures qui garantissent un minimum vital pour cette catégorie, même les plus récentes sont démunies d'ascenseurs, de laboratoires garantissant le déplacement de fauteuils roulants, de sanitaires, de salles de prière. Par ailleurs, la réglementation en vigueur permet aux étudiants sportivement performants certaines commodités, mais des aménagements d'études (durée flexible) motiveraient davantage les étudiants à pratiquer plus de sport. La note calculée (Nc=1,57) de cette référence montre que quelle doit être améliorée.

Ainsi, il est recommandé de créer un service qui se consacre aux étudiants à besoins spécifiques nécessitant une adaptation de leur scolarité : étudiants en situation de handicap et/ou de longue maladie, étudiants artistes confirmés, étudiants sportifs de haut niveau, et qui offre un accompagnement personnalisé favorisant la réalisation du projet professionnel de l'étudiant. Il aura pour missions : l'accueil, l'accompagnement personnalisé, l'orientation, l'organisation et l'information des étudiants et des différents partenaires.

En matière de communication, des dispositifs sont mis en place aussi bien au niveau central que dans les Facultés pour une meilleure circulation de l'information où le site web, régulièrement mis à jour, joue un rôle prépondérant. Avec une note Nc = 2,1, cette référence est à traiter dans le moyen terme.

7.2. Champ V2 : Les activités culturelles et sportives

Au niveau central, l'institution développe une politique d'activités sportives et culturelles et permet à l'ensemble de la communauté universitaire d'y accéder. Malheureusement, la situation est tout autre dans les facultés qui ne participent pas à l'effort, alors que les textes le prévoient. Une dynamisation des associations sportives à travers la pratique sportive compétitive de masse en investissant davantage dans les installations sportives et en établissant des conventions avec les instances locales, reste à faire. L'action culturelle connaît le même sort et la situation n'est guère meilleure. Avec une note Nc = 1,76 la référence est moyennement satisfaite.

La situation n'incombe pas seulement à l'institution qui doit installer et manager un service culturel plus ambitieux, planifier ses activités, financer et suivre ses projets. Les responsables de ce secteur doivent imaginer et concevoir une programmation et une offre variées et attractives d'activités culturelles et artistiques sur le campus et une diffusion des savoirs et de la culture scientifique et offrir le cadre nécessaire aux actions culturelles (accueil, lieux, équipements, qualité et confort).

L'activité culturelle doit s'adresser non seulement aux étudiants mais à toute la communauté universitaire, des ateliers de pratique artistique et des projets culturels doivent être encouragés et accompagnés.

Le service culturel élabore annuellement un plan d'action culturel interuniversitaire qui a besoin du concours des différentes structures. Les facultés et les départements doivent s'impliquer et encourager la création de clubs et associations scientifiques et culturels en fédérant les énergies étudiantes et enseignantes avec comme objectifs, initier des pratiques culturelles, littéraires, par la mise en place d'une revue littéraire, des ateliers d'écriture, des lectures collectives, montage de pièces théâtrales, réalisation de films, organisation de concerts et expositions, etc.

Il est démontré que la réussite dans les études va de pair avec l'amélioration des conditions d'études et de vie sur les campus. Il faut œuvrer pour une redynamisation de la vie estudiantine en faisant participer les étudiants à la vie de l'institution en leur offrant de meilleures conditions de vie et davantage d'animation des sites. Les associations estudiantines dynamiques qui participent à l'animation du campus, méritent d'être valorisées par l'octroi d'une subvention, un soutien logistique, et autre. Avec une note (Nc=2), cette référence est moyennement satisfaite.

7.3. Champ V3 : Les conditions de travail et d'études des acteurs de l'université (santé, hygiène, sécurité...)

A la question sur la convivialité, l'ensemble des acteurs concernés la juge bonne en dépit de l'absence totale d'accompagnement des membres de la famille universitaire. Autrement dit, cette référence est satisfaite sans les preuves, les critères et preuves ne couvrent pas la référence.

Un cadre convivial, tout comme la réussite dans les études et l'insertion professionnelle sont intimement liés à l'accompagnement qui malheureusement fait défaut à l'université 20 Aout 1955. Pour y remédier il faut créer des structures de consultation et de mise en œuvre d'une politique en matière de vie estudiantine de l'établissement qui seront chargées de l'accompagnement des étudiants et des associations sur des projets individuels ou collectifs pour une meilleure qualité de vie des étudiants. L'accompagnement de l'étudiant est en soi une politique de lutte contre l'échec où d'autres « étudiants pilotes » peuvent participer à la prise en charge des nouveaux entrants.

La sécurité des étudiants et des personnels est assurée sur l'ensemble des sites par les services propres de l'université, elles sont assez satisfaisantes malgré le déficit des effectifs et le manque de moyens logistiques. Ces dernières années, particulièrement, depuis qu'elles sont assurées par une entreprise privée, les conditions d'hygiène se sont beaucoup et dans l'ensemble satisfaisantes. Malheureusement, l'absence de prise en charge du stress du personnel fait chuter la note de cette référence à 1,16.

Dans le domaine de la santé, une structure chargée de la médecine préventive accueille, écoute, et oriente les étudiants et les personnels. Des consultations préventives et de

médecine générale sont dispensées par 3 médecins à tour de rôle. Depuis une année, une conseillère d'orientation psychologue non titulaire (DIAP) est venue renforcer cette structure pour une population étudiante de plus de 26000 étudiants. Malheureusement, les soins infirmiers ne sont plus assurés depuis environ une année à la suite du départ à la retraite du dernier titulaire. Le service médical est mal équipé et souffre de l'absence d'une pharmacie, d'une ambulance, de fauteuil dentaire. Peut-on réellement pratiquer de la médecine dans un bâti aussi vétuste et exigu ? La note Nc = 1, classe cette référence parmi celles qui doivent être améliorée à court terme.

Notre visite à l'infirmerie pour la collecte des données a coïncidé avec une campagne de prévention dentaire, les chirurgiens-dentistes font un constat amer de la situation et proposent que des journées d'information et de sensibilisation en direction des étudiants soient régulièrement organisées.

La gestion des partenariats reste erratique par manque d'une vision globale et régulièrement actualisée de ses relations avec les autres établissements d'enseignement supérieur, entreprises et collectivités locales. Certes nous soulignons l'existence de conventions particulières (aux environs de 300), d'ordre commercial, stages pratiques des étudiants), mais peu de conventions de partenariat plus large de portée stratégique avec ces dernières. Le nombre de conventions réalisés voire même signées ne dépasse pas 38 avec plus de 1800 partenaires potentiels. La note Nc = 1,42 montre que cette référence est insuffisamment satisfaite.

Notre Université recherche avec ardeur à développer un partenariat structuré avec les autres établissements du supérieur, des collectivités, les organismes de la ville et de la région et les acteurs du monde économique en faveur de ses étudiants et de ses personnels. Elle cherche à établir des conventions qui englobent un large champ d'activité : insertion professionnelle des étudiants (formation par apprentissage, stages, jobs étudiants), formation continue des salariés, financements de contrats, soutien à des projets étudiants... Les conventions cadres établies jusqu'à maintenant et dont le nombre échappe à la quasi-totalité de personnes ressources (notamment dans les facultés) sont inefficaces et souvent remises en cause.

L'insertion professionnelle des étudiants rencontre des difficultés majeures à cause d'un secteur public assez limité et un secteur privé générant peu d'emplois de techniciens et de cadres. En outre, la petite taille des entreprises (micro-entreprises) offre très peu d'opportunités pour les stages et les offres disponibles sont rarement compatibles avec le niveau de licence et de master.

Il est urgent d'installer des structures opérationnelles pour remédier à cet état des choses à commencer par la mise en place d'une direction de stage et d'aide à l'insertion professionnelle qui assiste les étudiants dans la formulation du projet professionnel (intégré aux cursus licence et master) et favorise leur rapprochement avec le monde de l'entreprise.

Les exigences de formation des personnels ne cessent d'augmenter à commencer par le personnel garantissant la sécurisation des données, l'utilisation des logiciels métiers,... Le nombre de personnels (ATS) ayant bénéficiés de ces partenariats est de 208 en 2014, 242 en 2015 et 190 en 2016.

Il est évident que le savoir acquis par l'un des agents est transmis à l'ensemble du service concerné. Le soutien des personnels techniques et administratifs dans la progression de leur carrière grâce à de nombreuses formations à l'étranger n'a pas toujours eu l'effet escompté, le choix des stages n'a pas toujours été pertinent. L'université a initié, depuis quelques années déjà, des démarches d'accompagnement de tous les cadres et agents en poste (anciens comme nouveaux) par des formations de sensibilisation au management, de gestion des ressources humaines ou de la finance et de la comptabilité (en lien avec le nouveau code comptable).

La référence V3.5 : l'établissement contribue, avec les services concernés, à la prise en charge des étudiants et des personnels (restauration, hébergement, transport,...) qui englobe le critère V3.5.1 : l'établissement assure l'hébergement, la restauration et le transport pour les étudiants et le personnel et le critère V3.5.2 : l'établissement a pris en charge les étudiants et du personnel ayant des besoins spécifiques n'est pas applicable. Elle ne fera pas partie du futur RIAQES de l'établissement.

7.4. Champ V4 : Responsabilité sociétale (éthique, citoyenneté, égalité des chances, développement durable, ...).

Par essence, l'université algérienne est au service d'un idéal de formation pour tous, qui privilégie l'égalité des chances et le droit au savoir en offrant des pratiques pédagogiques adaptées et innovantes et des pratiques scientifiques originales et inédites pour la réussite de nos étudiants. Toutefois, l'Université 20 Aout 1955 tarde à mettre en place un dispositif chargé de l'organisation d'activités citoyennes et des débats sociétaux au bénéfice du développement sociétal. Les activités citoyennes, tables rondes et débats sociétaux sont alors sporadiques où les étudiants sont très peu impliqués d'où une note moyenne $N_c = 2$.

Aujourd'hui, les principes et règles d'éthique et de déontologie peinent à s'approprier la place qui leur revient et devenir un jour un véritable levier dans la vie à l'université. Un travail de sensibilisation des différentes composantes de l'université est indispensable, la cellule d'éthique doit aller à la rencontre des responsables des structures (facultés, départements, services, ...) pour une plus grande implantation de la structure et son renforcement. Cette référence est moyennement satisfaite ($N_c = 2$).

Bien qu'il ne soit pas formalisé dans le règlement interne de l'établissement, le respect de l'environnement n'est pas totalement absent notamment dans les appels d'offre et l'acquisition d'équipements. Là aussi, la note N_c est de 2, cette référence est traitée à moyen terme. Des lois contraignantes seront les bienvenues pour préserver en premier lieu ce beau site d'El-Hadaeik (ou ce qui en reste).

Enfin, s'agissant de développement durable, l'institution a le devoir d'instaurer une vraie culture et se placer à l'avant-garde de la société. Certes, le développement durable est enseigné dans certaines filières (notamment technologiques) mais sans un véritable impact

sur les apprenants. L'année 2016 a vu l'organisation de manifestations suivies de tables rondes sur le respect de l'environnement. Cette référence doit être améliorée à moyen terme.

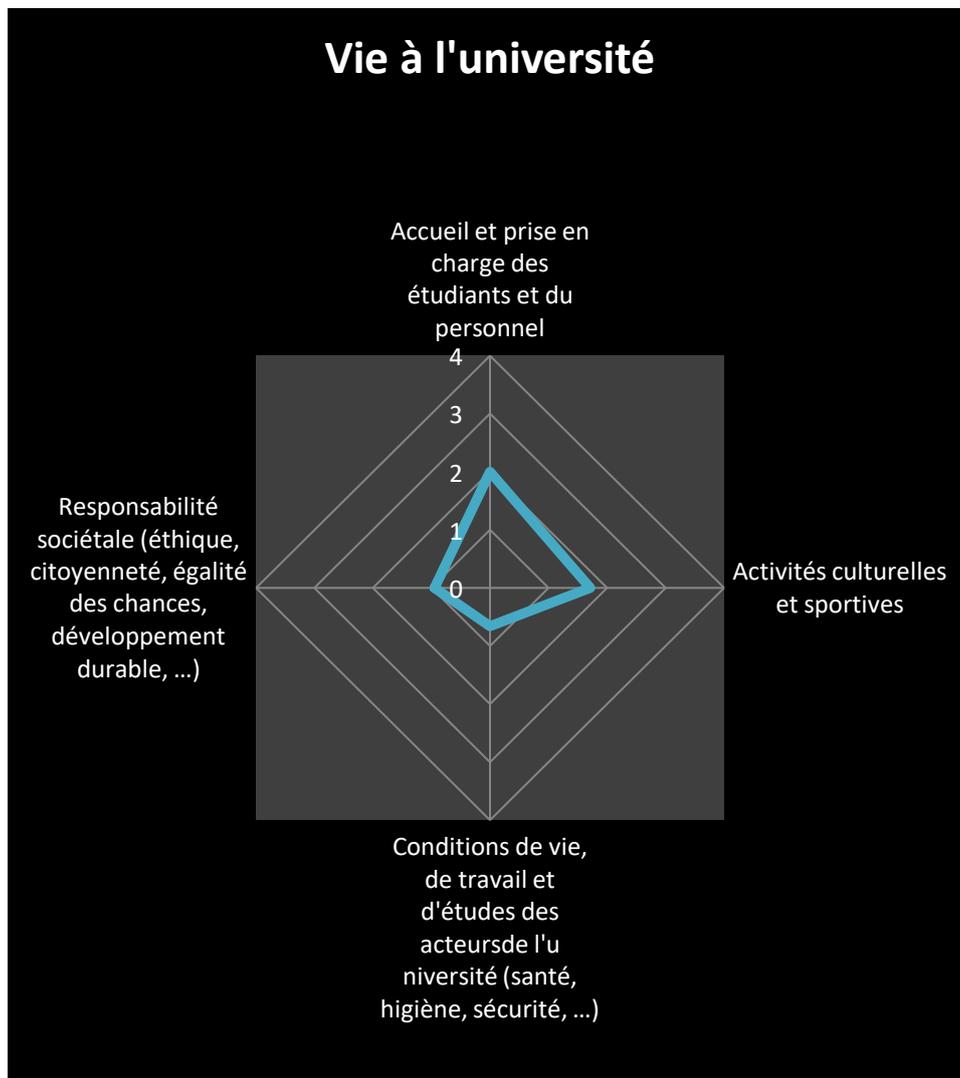


Figure 9 : Résultats du domaine Vie à l'université

8. Coopération internationale

Dans le cadre de la mondialisation, l'université de Skikda doit promouvoir et encourager la coopération internationale pour s'ouvrir davantage sur l'extérieur et tirer profit de cette situation. La coopération internationale est d'une importance capitale pour assurer la qualité et l'efficacité de notre université et doit reposer avant tout sur le partenariat pour améliorer son émergence à l'échelle internationale. Le domaine faisant l'objet de cette évaluation couvre trois champs C1, C2 et C3. L'Auto-évaluation Interne du domaine a donné lieu à une note attribuée de 1,58 et une note calculée de 1,03. L'étude de chacun de ces trois champs a permis de faire le constat suivant :

8.1. Le champ C1 concerne la politique d'ouverture sur l'international

- La politique d'ouverture sur l'international n'est pas clairement définie. Elle est timidement référenciée (en quelques mots) dans les missions du statut de l'université (JO N°51 du 24/08/2003). Les signatures de conventions-cadres et autres avec les organismes internationaux doivent obligatoirement avoir l'aval du MESRS.
- Les missions des cellules de communications au sein des facultés ou du rectorat ne sont pas bien définies. Les PV de création de ces cellules n'ont jamais été établis.
- L'inexistence de statistiques fiables et actualisées du nombre de publications, de conventions ou de documentation dans les facultés et l'université ne contribue en aucun cas à améliorer la visibilité de la gestion et de l'émergence de notre établissement à l'international.
- Le site web des laboratoires de recherche ne sont pas actualisés. Les travaux de recherches des équipes, les pages web des chercheurs et les rapports d'activités annuelles des laboratoires ne sont pas visibles sur le site web de l'université. Cet effet ne contribue en aucun cas à la diffusion de l'information scientifique et la mise en valeur des activités de recherche de notre université.
- La comparaison des contenus de programmes avec ceux de l'international est faite occasionnellement suite à des initiatives personnelles de certains enseignants.

8.2. Le champ C2 concerne le partenariat et la mobilité

- La mobilité se fait essentiellement dans un sens unique de l'Algérie vers les autres pays du monde. En effet, en plus du problème sécuritaire, il est très difficile de rémunérer les professeurs-invités (ouverture d'un compte bancaire, convertibilité du dinar et son transfert vers l'étranger). Les sommes versées converties en euros sont dérisoires. Ce qui n'encourage pas les partenaires invités étrangers à séjourner en Algérie.
- L'inexistence de copies de conventions signées au niveau des facultés limite la diffusion de l'information aux enseignants chercheurs et responsables pédagogiques ciblés par ces conventions qui seront rarement ou jamais utilisées.
- L'établissement reçoit chaque année de nombreux étudiants étrangers de diverses nationalités qui sont orientés par notre tutelle le MESRS. En aucun cas, un étudiant étranger ne peut s'inscrire individuellement. A cet effet, il est à signaler l'inexistence d'un service et d'un guide d'accueil et d'orientation à l'intention des hôtes étrangers.
- La mise en place de programmes d'enseignement cohérents de la langue arabe et du français aux hôtes étrangers facilitera rapidement leur adaptation à notre système de formation.

8.3. Le champ C3 concerne l'échange de connaissances et la mutualisation des ressources

L'établissement ne propose aucun mode de formation à l'international et en conséquence ne délivre pas de diplômes multinationaux.

L'université de Skikda à l'instar des autres universités algériennes ouvre droit à l'accès aux bases de données SNDL. Les statistiques concernant le nombre et la nature de ressources, la fréquence, le nombre et le volume de téléchargement ne sont pas connues.

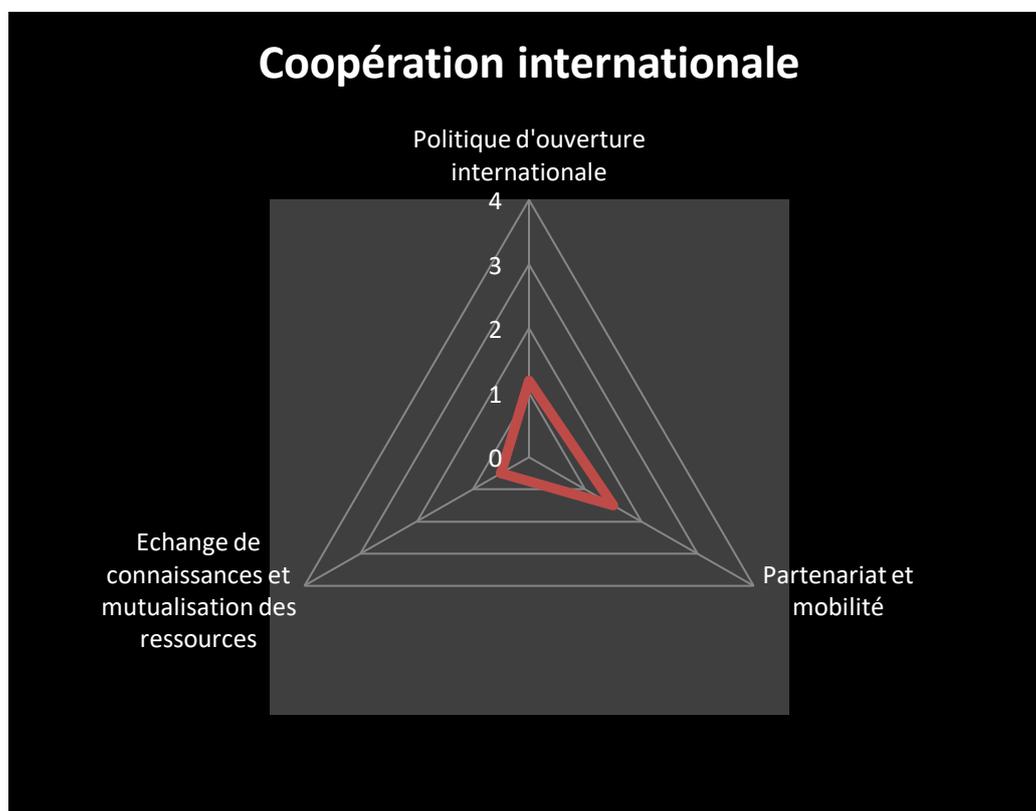


Figure 9 : Résultats du domaine Coopération internationale

9. Domaine relations avec l'environnement socio-économique

9.1. Description du domaine

Le domaine en question représente la plaque tournante de l'activité de l'enseignement supérieur, par rapport à sa vocation première et par rapport à l'emprise de la recherche scientifique sensée répondre aux besoins de l'environnement socio-économique et participer activement au développement local. De ce fait, et pour l'implémentation de l'Assurance Qualité dans l'Enseignement Supérieur, l'autoévaluation mise en place par la CIAQES lui consacre un intérêt de choix dans son référentiel national. Il est à rappeler que ce domaine est répertorié en 4 champs, 14 références, 22 critères et 70 preuves.

9.2. Présentation des objectifs

Dans ce cadre les objectifs principaux ainsi visés sont clairement définis comme suit :

- Une participation effective au développement des collectivités locales.
- Une relation de partenariat avec les entreprises.
- Une coopération avec le monde socio-économique basée sur la recherche et le développement.
- Une formation appuyée par un suivi de ses produits et qui encourage l'entrepreneuriat.
- Un programme de recherche inscrit dans le cadre du programme national de recherche.

9.3. Analyse de la situation

A partir des données de l'enquête de terrain établi dans le cadre de l'autoévaluation, nous sommes amenés à affirmer au premier abord que le maillon faible de l'ensemble des domaines ainsi mis en examen est incontestablement celui de la relation de l'institution avec son environnement socio-économique. C'est à ce titre que le résultat global pour le domaine calculé sur la base des données du terrain est égal à 0.75 pour une note calculée pour l'ensemble des critères à partir des preuves examinés. Alors que la note attribuée aux références par l'ensemble des acteurs consultés est de 0.91. Il va de soi que le diagnostic effectué nous renvoie vers une situation très embryonnaire par rapport aux objectifs énoncés malgré quelques signes positifs enregistrés, ce qui dénote d'ailleurs de la présence de dysfonctionnements bien réels dans la relation de l'institution avec son environnement.

9.4. Résultats par champs

En analysant les champs à partir des données du terrain, nous avons pu dégager des éléments de réponses perceptibles à plus d'un titre. A cet effet, la participation de l'institution au développement de la collectivité reste toujours loin des objectifs escomptés, c'est ce qui ressort d'ailleurs des témoignages des différents acteurs et par le nombre de conventions signées ses trois dernières années avec les différents partenaires au niveau local, jugées très faibles (à peine 38 pour une wilaya qui compte 1850 entités socio-économiques selon les chiffres de la direction du commerce au 31/12/2015). Ce n'est pas par hasard que la note calculée pour le premier champ soit inférieure à 1 (Na=0.95). Le même constat est enregistré pour les champs 2, 3 et 4 avec une notation calculé respectivement de 1, 0.9 et 0.18. Ce qui dénote d'un dysfonctionnement très symptomatique quant à la relation de l'institution avec son environnement l'empêchant même d'assoir une politique de formation qui s'appuie sur les acquis et les expériences. Le témoignage des étudiants est très révélateur à ce propos (8/10 des étudiants estiment que leur formation est trop théorique).

Notes calculées et attribuées aux références et au domaine ESE

	Note attribuée (NA)	Note calculée (NC)	Domaine		commentaires
			(NA)	(NC)	
PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITE	1,30	0,95	0,91	0,75	Une participation insignifiante dans le domaine du développement local avec toutefois une présence remarquée à travers les colloques et séminaires qui prennent en charge les préoccupations locales.
RELATION AVEC LES ENTREPRISES	1,13	1,00			La relation est exclusivement orientée vers les stages de fin de cycle pour les étudiants.
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	0,90	0,90			La recherche et le développement avec le secteur économique et social sont quasiment inexistantes, hormis l'organisation d'activités scientifiques (colloques, séminaires et autres en rapport plus au moins avec le milieu local.
FORMATION ET SUIVI	0,32	0,18			Le suivi du produit de l'institution est inexistant.

9.5. Résultats par références

Partant de l'ensemble des données empiriques recueillies, nous avons constaté qu'à l'échelle des références mises en examen, 64.28% sont classées éléments non satisfaits à partir de la note calculée, alors que 3/14 sont classées éléments insuffisamment satisfaits et 2/14 sont moyennement satisfaits. Ceci s'explique en partie par l'incapacité de la structure à s'ouvrir d'avantage sur le monde socio-économique.

9.6. Résultats par critères :

Pour confirmer les propos avancé plus haut, l'analyse des critères nous ramène à un constat amer à plus d'un titre. En effet, sur les 22 critères répertoriés pour ce domaine 59.09% enregistrent une note calculée inférieure à 1 alors que seulement 4/22 sont classées moyennement atteint. Cette situation s'explique en partie par le manque d'une politique claire vis-à-vis l'ESE ce qui laisse apparaitre une situation déconnecté de la réalité socio-économique, affectant par la même occasion la politique de formation et le non engagement de l'institution dans le processus de développement social et économique au niveau local.

Notes des références

références		Note attribuée (NA)	Note calculée (NC)	commentaires
1.	S11	3	2,04	C = Elément moyennement satisfait
	S12	0,2	0,25	E = Elément non satisfait
	S13	0	0.00	E = Elément non satisfait
	S14	2	1,50	D = Elément insuffisamment satisfait
	S21	2	1.00	D = Elément insuffisamment satisfait
	S22	0	0.00	E = Elément non satisfait
	S23	1,4	2.00	C = Elément moyennement satisfait
	S31	0,7	1,125	D = Elément insuffisamment satisfait
	S32	0	0,68	E = Elément non satisfait
	S33	2	0,85	E = Elément non satisfait
	S41	0,1	0.00	E = Elément non satisfait
	S42	0	0,33	E = Elément non satisfait
	S43	0,2	0,40	E = Elément non satisfait
	S44	1	0	E = Elément non satisfait

Note des critères

Critères		Note calculée (NC)	commentaires
	S111	3.33	Moyennement atteint
	S112	0.77	A améliorer
	S121	0.50	A améliorer
	S122	0.00	A améliorer
	S131	0.00	A améliorer
	S141	1.50	A améliorer
	S211	1.00	A améliorer
	S221	0.00	A améliorer
	S222	0.00	A améliorer
	S223	0.00	A améliorer
	S231	2.00	Moyennement atteint
	S232	2.00	Moyennement atteint
	S233	2.00	Moyennement atteint
	S311	1.12	A améliorer
	S321	0.68	A améliorer
	S331	1.26	A améliorer

	S332	1.33	A améliorer
	S333	0.00	A améliorer
	S411	0.00	A améliorer
	S421	0.33	A améliorer
	S431	0.40	A améliorer
	S441	0.00	A améliorer

9.7. Les points forts du domaine :

- Une tendance positive de l'institution vers la prise en charge des préoccupations de l'environnement socio-économique par le biais de l'activité scientifique (50 activités les 3 dernières années)
- L'ouverture vers l'environnement socio-économique est dominée par la prise en charge des étudiants vers des stages de fin de cycle (300 conventions de stage en moyenne signées les 3 dernières années en plus des stages sans conventions estimés entre 500 et 1000 étudiants annuellement).
- Une amélioration très nette de l'esprit de l'entrepreneuriat à l'intérieur de l'institution.
- La formation des cadres de l'institution

9.8. Les points faibles :

- Une relation très réduite avec les entreprises.
- Une participation très insuffisante dans le domaine de la recherche et du développement.
- Un manque de suivi du produit de l'institution.
- Une participation très réduite dans le développement local.

9.9. Les opportunités

- La présence sur le territoire de la wilaya de :
- 1850 entités économiques et sociales réparties en :
- 1767 entreprises et sociétés (dont la plateforme industrielle la plus importante de pays)
- 14 agences de wilaya
- 31 directions de wilaya
- 38 communes
- La présence de 4 universités dans les 4 wilayas limitrophes.
- La situation géographique de la wilaya (littorale)

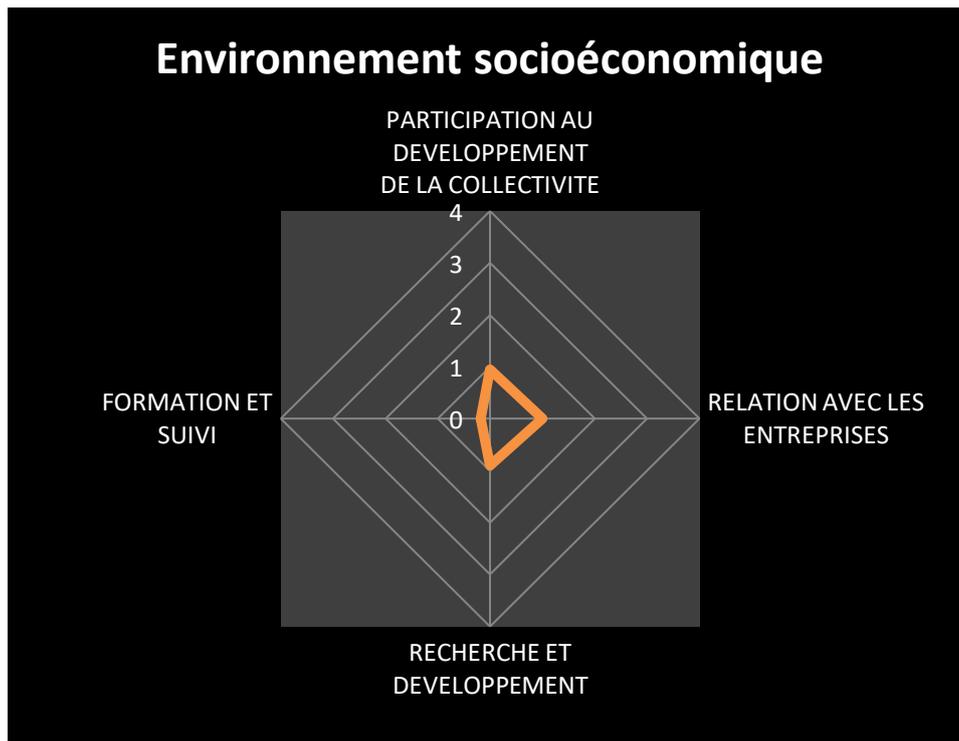


Figure 10 : Résultats du domaine ESE

10. Recommandations

Une lecture critique des résultats obtenus dans les différents champs et références permet de mettre en avant certaines actions à mener afin de conforter les bons résultats obtenus et pallier aux insuffisances constatées. Nous énumérons dans ce qui suit les actions qui nous paraissent les plus pertinentes

10.1. Le domaine formation

- Mise en œuvre du système du tutorat
- Ouverture d'un débat sur le contrôle continu et sur les modalités de sa mise en œuvre
- Engager une politique d'ouverture sur le secteur économique en vue d'un partenariat mutuellement bénéfique dans le cadre de la formation en graduation et en post-graduation.
- Faire preuve d'innovation en matière d'accès à la documentation par une amélioration du fonctionnement des bibliothèques et par la facilitation de l'accès à l'internet au profit des enseignants et des étudiants (création d'espace wifi)
- Mise en œuvre d'une politique de formation au profit des enseignants pour l'amélioration de la pédagogie et de la communication.
- La question de la langue d'enseignement, et notamment dans les disciplines scientifiques, témoigne d'une spécificité de nos établissements d'enseignement supérieur qui n'est pas prise en considération par le référentiel national. Comme en

témoigne notre remarque sur la preuve 5 du critère F322, cette situation impose que soit définitivement adopté et réglementé le choix de la langue arabe comme langue de transmission du savoir, choix plus en accord avec les capacités linguistiques réelles des étudiants et des enseignants.

10.2. Le domaine recherche

- Le renforcement des ressources humaines compétentes
- Les moyens financiers
- Les infrastructures adaptées
- Consolider des liens avec le secteur socio-économique et développer des conventions spécifiques (cotutelle).
- Adopter une politique d'investissement dans des plateformes technologiques,
- Adosser à la recherche les étudiants de master.

10.3. Le domaine gouvernance

- Réhabilitation de la gestion d'archivage
- Création d'une cellule de communication et désignation d'un responsable
- Elaboration d'un recueil des procédures pédagogiques
- Mise en place d'un système des procédures formalisé
- Mise en conformité des organes : mise en place du conseil de la faculté
- Elaboration des fiches de poste
- Délimitation claire et précise des missions, compétences et responsabilités

10.4. Le domaine Infrastructures

- A court terme œuvrer à développer un centre des ressources documentaires adapté aux activités pédagogiques et de recherche (réalisation d'une bibliothèque centrale).
- Accélérer la réception de l'auditorium doté des dépendances et des équipements nécessaires à la redynamisation de l'activité recherche et manifestations scientifiques.
- Œuvrer à développer des infrastructures sportives et culturelles à même d'assurer un environnement socioculturel attractif sur le campus universitaire pour les étudiants, les enseignants et les personnels.
- Accélérer la réalisation des blocs des laboratoires de recherche pour permettre à cette activité de prendre sa réelle dimension dans l'université.
- Veiller à une meilleure exploitation des infrastructures administratives à travers le respect de l'organigramme de l'université, l'optimisation de l'utilisation du réseau intra internet et une informatisation accrue des différentes missions de l'université.

- A moyen terme renforcer les infrastructures pédagogiques pour accompagner, dans les meilleures conditions possibles, la croissance naturelle des effectifs de l'université.

10.5. Le domaine vie à l'université

- Impliquer davantage les représentants des étudiants dans l'accueil et l'orientation.
- Accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des étudiants et du personnel (locaux, espaces adaptés, ...).
- Développer une politique d'activités culturelles et sportives au niveau des facultés.
- Favoriser le développement des associations culturelles et sportives au niveau des facultés.
- La mise en place d'un dispositif d'accompagnement pour les membres de la famille universitaire.
- Organiser régulièrement des journées d'information et de sensibilisation en direction des étudiants (domaine médecine, chirurgie dentaire, ...).
- Développer un partenariat avec les autres établissements du supérieur, les collectivités, les organismes de la ville et de la région et les acteurs du monde économique en faveur de ses étudiants et de ses personnels.
- Installer des structures opérationnelles pour l'aide à l'insertion professionnelle.

10.6. Le domaine coopération internationale

- Il est vivement conseillé de mettre en place, au sein de l'université de Skikda :
- Une cellule de veille à l'international avec des missions clairement définies.
- Un service et un guide d'accueil et d'orientation à l'intention des hôtes étrangers.
- Un service de communication chargé du suivi des conventions et leur application.
- Un service rattaché au vice rectorat de la planification chargé de la collecte et la diffusion d'informations scientifiques (nombre de publications par chercheur et par faculté, manifestations scientifiques, utilisation des bases de données...).
- Les cellules de communications au niveau de chaque faculté doivent avoir des missions bien définies sanctionnées par un PV.
- Les laboratoires de recherche doivent s'impliquer d'avantage à l'effort d'ouverture à l'international de notre université par la diffusion en français, arabe et en anglais de l'information scientifique (site web actualisé, page web chercheur, publications de rapports annuels d'activité...).

10.7. Le domaine environnement socioéconomique

- Instaurer une structure de veille technologique.
- Instaurer un système de suivi du produit de l'université.
- La mise en place dans chaque faculté d'un service de stage et d'insertion professionnelle.
- Encourager des offres de formation professionnelles.
- Encourager des offres de formation spécialisée au profit des entreprises et administrations.
- Instaurer des canaux d'échange et de travail dans le domaine de la recherche scientifique et technique entre l'institution (laboratoires de recherche) et les partenaires socio-économiques.

Annexes